RAPPORT ANNUEL

DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

DE DROIT FRANCAIS

CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE

(Opérations de l'arrêté du 30 décembre 2022)



Sommaire

Certification du Commissaire aux comptes	3
Caractéristiques de l'OPC	8
Politique d'investissement	26
Informations réglementaires	31

Certification du Commissaire aux comptes



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 décembre 2022

CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT NOURRICIER Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion CARMIGNAC GESTION 24, place Vendôme 75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr



CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.



CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr



CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique Le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit Frédéric SELLAM 2023.04.13 18:09:02 +0200

RAPPORT ANNUEL 2022 DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE

Caractéristiques de l'OPC

Modalités de détermination et affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables	Parts « Acc »
Affectation du résultat net	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisés	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)

Pays où le Fonds est autorisé à la commercialisation

Parts A EUR Acc: Belgique, Suisse, Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie, Luxembourg et Singapour.

Parts F EUR Acc : Suisse, France et Singapour.

Objectif de gestion

Carmignac Investissement Latitude est un fonds nourricier du fonds maître Carmignac Investissement dont l'objectif est de surperformer son indicateur de référence, sur un horizon de placement recommandé de 5 ans, et qui en outre cherche à investir de manière durable pour une croissance à long terme et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable. Les modalités d'application de la démarche d'investissement socialement responsable sont décrites dans la partie « Caractéristiques extra-financières » ci-dessous et sont disponibles sur le site internet www.carmignac.com et https://www.carmignac.fr/fr_FR/nous-connaitre/investissement- socialement-responsable-isr-1252.

Tout en étant fortement investi dans son fonds maître, le fonds bénéficie d'une importante flexibilité et réactivité en intervenant sur les marchés à terme pour réduire, partiellement ou intégralement, les risques du fonds maître en cas d'anticipation d'évolution défavorable des marchés concernés (uniquement à des fins de couverture de l'ensemble des risques du fonds maître, notamment contre les risques actions et devises). Carmignac Investissement Latitude peut avoir une performance substantiellement décorrélée de celle de son maître.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence est composé des indices suivants :

- Pour 50%, l'indice mondial MSCI des actions internationales MSCI AC WORLD NR (USD) ; et
- Pour 50%, l'€STR capitalisé.

L'indicateur est rebalancé trimestriellement.

Le MSCI AC WORLD NR (USD) est converti en EUR pour les parts en EUR.

Le MSCI AC WORLD NR (USD) est un indice représentatif des principales capitalisations mondiales au sein des pays développés et Emergents. Il est calculé en dollars par MSCI, dividendes net réinvestis, puis converti en euros. (Code Bloomberg : NDUEACWF).

L'€STR est un taux d'intérêt interbancaire de référence. D'après la méthodologie utilisée par la Banque centrale européenne (BCE), il est publié à 8h, sur la base des transactions réalisées la veille, du lundi au vendredi hors jours fériés. L'€STR repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euros sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Ces taux d'intérêt sont obtenus directement par la BCE dans le cadre de la collecte de données statistiques du marché monétaire. (Code Bloomberg : ESTRON).

Ce fonds est un géré activement. Un fonds géré activement est un fonds dont la composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement. L'univers d'investissement du fonds est totalement indépendant de l'indicateur, dont les différentes composantes ne sont pas nécessairement représentatives des actifs dans lesquels le fonds investit. La stratégie d'investissement du fonds ne dépend pas de l'indicateur. Par conséquent, les positions du fonds et les pondérations peuvent différer sensiblement de la composition de l'indicateur. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart.

MSCI, le fournisseur de l'indice composant l'indicateur de référence utilisé n'est plus inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA depuis le 1 janvier 2021 sans que cela n'affecte son utilisation par le Fonds conformément à la position de l'ESMA 80-187-610. Pour toute information complémentaire sur l'indice MSCI AC WORLD NR (USD), veuillez-vous référer au site Internet du fournisseur : https://www.msci.com.

La société de gestion est en mesure de remplacer l'indicateur de référence si l'un ou plusieurs des indices composant cet indicateur de référence subissaient des modifications substantielles ou cessaient d'être fournis.

Stratégie d'investissement

STRATEGIES UTILISEES

Carmignac Investissement Latitude est un FCP nourricier qui investit en permanence 85% ou plus de son actif net en parts A EUR Acc (ISIN FR0010148981) du FCP Carmignac Investissement. Il peut être investi à hauteur maximum de 15% de son actif net en liquidités à titre accessoire et/ou en contrats financiers qui peuvent être utilisés uniquement à des fins de couverture.

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le gérant a la possibilité de réduire les expositions du fonds maître en mettant en œuvre sa stratégie au travers d'instruments financiers à terme (instruments dérivés) sur les marchés d'actions et de change, de taux, de volatilité et de crédit.

Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés de la zone euro et internationaux, dont les marchés émergents, réglementés, organisés ou de gré à gré.

L'exposition globale aux marchés actions du nourricier peut varier entre 0% et 100% de l'exposition actions du fonds maître.

Le fonds peut être exposé au marché de change dans la limite de 125% de son actif net.

Le fonds adopte une approche de type « Global-Macro et Cross Assets » et bénéficie d'une gestion flexible et active. L'allocation d'actifs peut différer sensiblement de celle constituée par son indicateur de référence et les niveaux de risque peuvent différer sensiblement de ceux du fonds maître.

La sensibilité globale du fonds nourricier et du fonds maître aux produits et instruments de taux d'intérêt, définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêt, pourra varier entre -4 et +5.

Caractéristiques extra-financières

TYPE D'APPROCHE

Le fonds est classé comme un produit financier, tel que décrit à l'article 9 du règlement UE n°2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), ayant un objectif d'investissement durable. En tant que nourricier, l'objectif d'investissement consiste à investir en permanence au minimum 85% de son actif net dans un fonds maître (Carmignac Investissement) ayant lui-même un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 de SFDR.

Pour plus de détails sur l'objectif d'investissement durable du fonds maître, veuillez vous référer à la section « RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT DU FONDS MAITRE : CARMIGNAC INVESTISSEMENT », et plus particulière la sous- section « Caractéristiques extra-financières », ci-dessous.

NE PAS PORTER PREJUDICE SIGNIFICATIF

Le fonds s'abstient d'investir dans des sociétés dont les activités pourraient compromettre de manière significative son objectif d'investissement durable. Pour cela, tous les investissements sont examinés pour s'assurer qu'ils respectent les normes mondiales sur la protection de l'environnement, les droits de l'homme, les normes du travail et la lutte contre la corruption. Pour plus de détails, veuillez-vous référer à la politique d'exclusion disponible sur la section « Investissmement Responsable » de notre site internet www.carmignac.com.

PRINCIPAUX IMPACTS NEGATIFS

La société de gestion prend en considération les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité décrits à l'Annexe 1 du projet final de normes techniques (« RTS ») relatif à la réglementation SFDR. A cette fin, la société de gestion a recours à des fournisseurs tiers de données afin d'obtenir les facteurs de durabilités adéquates, découlant de données brutes fournies par les émetteurs. Ces impacts sont pris en compte dans les décisions d'investissement et peuvent déclencher un engagement spécifique avec l'entreprise dans laquelle le fonds investit, pour déterminer la manière dont celle-ci atténue ces impacts négatifs.

AVERTISSEMENT SUR LES LIMITES DE L'APPROCHE ADOPTEE

Le risque de durabilité du fonds peut différer du risque de durabilité de l'indicateur de référence.

TAUX D'ANALYSE EXTRA-FINANCIERE

L'analyse extra-financière est appliquée à au moins 90% de l'actif net, à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoire conformément à l'article L214-22 du Code monétaire et financier.

CHOIX DE L'INDICE DE REFERENCE

Le fonds a désigné son indicateur de référence (tel que décrit ci-dessus dans la section « Indice de Référence ») comme un indice de référence. L'indicateur de référence est un indice général du marché et utilisé comme référence pour comparer la performance de durabilité du fonds avec celle de l'indicateur de référence. Les résultats sont publiés mensuellement sur le site Internet de l'Investissement Responsable de Carmignac. Une description, une méthodologie et une composition de l'indice de référence se trouvent dans la section Indicateur de référence ci-dessus.

TAXONOMIE

Au regard du Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Taxonomie »), le fonds contribue au travers de ses investissement aux objectifs environnementaux suivants : atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique.

Le fonds investit en outre dans des sociétés contribuant positivement aux Objectifs de Développement Durable décrits ci-dessus.

Les sociétés dans lesquelles le fonds investit sont analysées au travers de leurs revenus, utilisés comme indicateur clé de performance, afin de déterminer l'éligibilité de leurs activités à Taxonomie. Ces sociétés sont soumises à un examen des garanties minimales permettant de s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme. En outre, le fonds veille à ce que ces activités ne causent pas de préjudice important aux objectifs environnementaux.

Le fonds détermine si une activité commerciale contribue de manière substantielle à l'adaptation au changement climatique ou à l'atténuation du changement climatique lorsque les normes techniques ou les données nécessaires à une telle détermination sont mises à disposition par les sociétés émettrices ou lorsque ces normes ne sont pas requises. Si les normes techniques sont requises mais non encore mises à disposition par les sociétés émettrices, le fonds sera dans l'incapacité de mener à bien cette évaluation. Dans ce cas, l'analyse des garanties minimales et de l'absence de préjudice important aux objectifs environnementaux est néanmoins effectuée.

La part des investissements du fonds contribuant aux deux objectifs environnementaux mentionnés ci-dessus est actuellement faible. Le fonds anticipe un accroissement de cette part des investissements alignés sur Taxonomie lorsqu'il sera en mesure d'identifier davantage de sociétés dont les activités commerciales sont alignées sur les objectifs environnementaux fixés dans le Règlement Taxonomie, à mesure que ces dernières mettent à disposition du fonds les normes techniques et données nécessaires à cette analyse.

Descriptif des catégories d'actifs et des contrats financiers et leur contribution à la réalisation de l'objectif de gestion

ACTIONS

Néant.

DEVISES

L'exposition nette en devises autres que la devise de valorisation du fonds dont les devises émergentes, générée au travers des instruments dérivés, peut s'élever à 125% de l'actif net et peut différer de celle de son indicateur de référence et/ou de celle du fonds maître.

Le fonds les utilise en couverture.

TITRES DE CREANCES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE

Néant.

EMPRUNTS D'ESPECES

Le fonds peut être emprunteur d'espèces, notamment en raison d'opérations d'investissement/désinvestissement ou de souscription/rachat. Le fonds n'ayant pas vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, ces emprunts seront temporaires et limités à 10 % maximum de l'actif net du fonds.

INSTRUMENTS DERIVES

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le fonds interviendra en couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux dont les marchés émergents, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Les instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), le change à terme, les swaps (dont de performance), les swaptions, et les CFD (contract for differences), portant sur un ou plusieurs des risques/instruments sous-jacents sur lesquels le gérant peut intervenir.

Ces instruments dérivés permettent au gérant de couvrir le fonds aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- Actions.
- Devises dans la limite de 125% de l'actif net,
- Taux,
- Crédit,
- Dividendes,
- Volatilité et variance dans la limite de 10% de l'actif net,
- Matières premières par l'intermédiaire de contrats financiers éligibles dans la limite de 20% de l'actif net,
- Et ETF (instrument financier).

STRATEGIE D'UTILISATION DES INSTRUMENTS DERIVES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Les instruments dérivés sur action, sur indice action ou sur panier d'actions ou d'indices actions sont utilisés pour couvrir l'exposition d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs, d'un secteur économique, d'une zone géographique ou tout simplement pour ajuster l'exposition globale du fonds aux marchés actions.

Les instruments dérivés de change sont utilisés pour couvrir l'exposition d'une devise ou tout simplement pour ajuster l'exposition globale du fonds au risque de change. Le fonds détient également des contrats de change à terme ferme de gré à gré en vue de couvrir le risque de change des parts hedgées libellées dans une devise autre que l'Euro.

Les instruments dérivés de taux d'intérêt de volatilité ou de variance, de dividendes et sur matières premières sont utilisés en couverture des risques du Fonds maître.

L'exposition globale aux instruments dérivés est contrôlée par le niveau de levier, défini comme la somme des nominaux bruts de dérivés calculée sans effet de compensation ni couverture, couplé à la limite de VaR du fonds (cf. section « VI. Risque global »).

Les instruments dérivés pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de « Best Execution/Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Ces dernières sont des grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit et font l'objet d'échanges de garanties. Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds, et/ou sur l'actif sousjacent des instruments financiers dérivés.

TITRES INTEGRANT DES DERIVES

Néant.

OPC ET FONDS D'INVESTISSEMENT

En dehors du fonds maître, le fonds ne détient pas d'autre OPC.

Rappel de la stratégie d'investissement du fonds maître : Carmignac Investissement

STRATEGIES UTILISEES

Le fonds est exposé en permanence à hauteur de 60% au moins de l'actif net en actions de la zone euro, internationales et des pays émergents, de toutes capitalisations cotées sur les places financières du monde entier. Le fonds a toute latitude pour faire varier son exposition au marché de change jusqu'à un maximum de 125% de l'actif net.

La stratégie d'investissement est mise en œuvre principalement au travers du portefeuille de titres vifs et l'utilisation d'instruments dérivés sur les marchés d'actions, et dans une moindre mesure de change, de taux, de crédit et d'indices de matières premières, sans contrainte a priori d'allocation par zone géographique, secteur, type ou taille de valeurs.

La gestion du fonds étant active, l'allocation d'actifs peut différer sensiblement de celle constituée par son indicateur de référence. La politique de gestion met en œuvre une répartition des risques au moyen d'une diversification des placements. De la même façon, le portefeuille constitué est fondé sur une analyse financière approfondie, peut différer sensiblement, tant en termes géographiques que sectoriels, des pondérations de l'indicateur de référence.

en cas de besoin, la répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs (actions, taux, change...) et catégories d'OPC (actions, mixtes, obligataires, monétaires peut varier en fonction des anticipations du gérant.

Stratégie Actions:

La stratégie actions est déterminée à la fois par une analyse financière détaillée des sociétés dans lesquelles le fonds est amené à prendre des participations, qu'elles soient vendeuses ou acheteuses, et par une analyse macroéconomique. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale aux actions du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Ces interventions sont déterminées par :

- la sélection de titres qui résulte d'une étude financière approfondie de la société, de rencontres régulières avec le management et d'un suivi rigoureux des évolutions de l'entreprise. Les critères retenus sont en particulier les perspectives de croissance, la qualité des dirigeants, le rendement et la valeur d'actif;
- l'allocation de l'exposition actions selon les différents secteurs économiques ;
- l'allocation de l'exposition actions selon les différentes zones géographiques.

Stratégie de Change :

Les choix opérés par le gérant en termes d'exposition au marché de change résultent d'une analyse macroéconomique globale et notamment des perspectives de croissance, d'inflation et de politiques monétaires et budgétaires des différents pays et zones économiques. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale à chaque devise du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Ces interventions sur le marché du change en fonction des anticipations de l'évolution des différentes devises sont déterminées par :

- l'allocation devises entre les différentes zones géographiques au travers de l'exposition générée par des titres vifs libellés en devise étrangère ;
- l'allocation devises entre les différentes zones géographiques directement via des instruments dérivés sur change.

Stratégie de Taux :

Le choix des investissements réalisés sur les marchés de taux est basé à la fois sur l'anticipation de scénarios macroéconomiques internationaux et sur une analyse des politiques monétaires des différentes banques centrales. Cette étude conduit à définir le niveau de sensibilité globale du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Ces interventions sur les marchés de taux sont déterminées par :

- l'allocation de sensibilité entre les différents marchés de taux ;
- l'allocation de la sensibilité entre les différents segments des courbes de taux.

Stratégie de Crédit :

Le choix des investissements réalisés sur les marchés de crédit est basé à la fois sur l'anticipation de scénarios macroéconomiques internationaux et sur les études financières concernant la solvabilité des émetteurs. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale au crédit du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Ces interventions sur les marchés de crédit sont déterminées par :

- la sélection de titres fondée sur une analyse interne reposant notamment sur les critères de rentabilité, de qualité de crédit, de liquidité, de maturité ou sur des perspectives de recouvrement pour des émetteurs en difficulté;
- l'allocation dette publique/dette privée;
- l'allocation crédit sur les titres de créances et instruments monétaires publics ou privés ou obligations privées selon des critères de notation, de secteur, de subordination.

Pour l'ensemble de ces stratégies (hors Crédit), en plus des positions acheteuses :

- le gérant est amené à prendre des positions vendeuses (positions dites « courtes » ou « short ») sur les sousjacents éligibles au portefeuille lorsqu'il considère que ces sous-jacents sont surévalués par le marché, par l'utilisation d'instruments éligibles ;
- le gérant met également en œuvre des stratégies de valeur relative par la combinaison de positions acheteuses et vendeuses sur les sous-jacents éligibles au portefeuille.

L'univers d'investissement pour l'ensemble des stratégies inclut les pays émergents dans les limites définies dans la section « Descriptif des catégories d'actifs et des contrats financiers et leur contribution à la réalisation de l'objectif de gestion ».

Caractéristiques extra-financières

Le fonds est classé comme un produit financier, tel que décrit à l'article 9 du règlement UE n°2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), ayant un objectif d'investissement durable consistant à investir principalement (c'est-à-dire plus de 50 % des actifs net du fonds) en actions d'entreprises dont plus de 50% du chiffre d'affaire provient de biens et services liés à des activités commerciales positivement alignées sur l'un des 9 (sur 17) objectifs de développement durable des Nations Unies (« les 9 Objectifs de Développement Durable ») sélectionnés pour ce fonds : (1) Eradication de la pauvreté, (2) « Zéro » faim, (3) Santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre et assainissement, (7) Énergie propre et à un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables.

Pour plus d'informations sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, veuillez consulter https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable.

TYPE D'APPROCHE

L'approche du fonds se concentre sur l'obtention de résultats positifs liés aux Objectifs de Développement Durable.

Le fonds applique également une politique active de vote et d'engagement dans ses investissements. Pour plus de détails, veuillez-vous référer à la politique d'engagement des porteurs disponible sur le site internet de Carmignac Investissement Responsable.

MISE EN PLACE DE L'ANALYSE EXTRA-FINANCIERE DANS LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

L'analyse extra-financière est mise en œuvre dans la stratégie d'investissement en réalisant les activités décrites ci-dessous conduisant à une réduction d'au moins 20% de l'univers d'investissement du fonds. L'univers d'investissement est évalué au regard des risques et opportunités ESG enregistrés dans l'outil de recherche interne et propriétaire « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) de Carmignac.

Filtrage négatif:

- (1) Les entreprises dont les notations ESG reflètent des risques ESG élevés sont exclues de l'univers d'investissement du fonds. Ces exclusions s'appuient sur les notations ESG de notre outil de recherche interne et propriétaire « START » et les notes MSCI de ces entreprises : les entreprises dont la notation MSCI sur les piliers environnementaux ou sociaux est inférieure à 1.4 et les entreprises ayant comme note globale MSCI « B » ou « CCC » sont a priori exclu de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises ayant une note supérieure à C dans notre plateforme START (sur la base d'une notation de A à E) pourront néanmoins réintégrer l'univers d'investissement du fonds après une étude qualitative ad hoc et des échanges avec ces entreprises.
- (2) Le fonds applique également un filtrage négatif contraignant à l'échelle de la société et excluant certains secteurs et activités de l'univers d'investissement du fonds.

La réduction de l'univers d'investissement conséquente au filtrage négatif mise en place par la société de gestion fait l'objet d'une révision sur une base trimestrielle.

Filtrage positif :

Le fonds cherche à investir dans des sociétés apportant une contribution positive aux 9 Objectifs de Développement Durable. Une cartographie est construite en triant les données brutes des revenus de l'entreprise par activité. Un investissement est considéré comme conforme si plus de 50 % du chiffre d'affaire de l'entreprise provient d'activités commerciales qui contribuent à l'un des 9 Objectifs de Développement Durable.

Pour plus d'informations sur l'alignement des Objectifs de Développement Durable et les catégories durables, veuillez consulter https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/ ou vous référer au site de Carmignac Investissement Responsable.

EXEMPLES DE CRITERES EXTRA-FINANCIERS (NON EXHAUSTIFS)

Environnement : approvisionnement et fournisseurs, type d'énergie et efficacité énergétique, gestion de l'eau et des déchets, données sur les émissions de carbone, consommation moyenne d'eau.

Social : politiques de capital humain, protection des données clients et cybersécurité. Gouvernance : réglementation, gouvernance d'entreprise, satisfaction des salariés, rotation du personnel, indépendance du conseil, d'administration, politique de rémunération des dirigeants, traitement des actionnaires minoritaires, comportement des entreprises concernant les pratiques comptables, fiscales et anti-corruption.

AVERTISSEMENT SUR LES LIMITES DE L'APPROCHE ADOPTEE

Le risque de durabilité du fonds peut différer du risque de durabilité de l'indicateur de référence.

TAUX D'ANALYSE EXTRA-FINANCIERE

L'analyse extra-financière est appliquée à au moins 90% des participations en actions, des émetteurs d'obligations d'entreprises et d'obligations souveraines.

EMISSIONS DE CO2

Le fonds vise à atteindre des émissions de carbone inférieures de 30% à l'indicateur de référence mesurées par l'intensité carbone (revenus en tCO2 / mUSD ; agrégés au niveau du portefeuille (Scope 1 et 2 du protocole GHG). Les résultats sont présentés dans le rapport annuel de la société. Pour plus de détails, se référer à la politique climatique disponible sur le site de l'Investissement Responsable de Carmignac.

PRINCIPE: NE PAS PORTER DE PREJUDICE IMPORTANT

Le fonds s'abstient d'investir dans des sociétés dont les activités pourraient compromettre de manière significative son objectif d'investissement durable. Pour cela, tous les investissements sont examinés pour s'assurer qu'ils respectent les normes mondiales sur la protection de l'environnement, les droits de l'homme, les normes du travail et la lutte contre la corruption. Pour plus de détails, veuillez-vous référer à la politique d'exclusion disponible sur la section « Investissement Responsable » de notre site internet www.carmignac.com.

PRINCIPAUX IMPACTS NEGATIFS

La société de gestion prend en considération les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité décrits à l'Annexe 1 du projet final de normes techniques (« RTS ») relatif à la réglementation SFDR. A cette fin, la société de gestion a recours à des fournisseurs tiers de données afin d'obtenir les facteurs de durabilités adéquates, découlant de données brutes fournies par les émetteurs. Ces impacts sont pris en compte dans les décisions d'investissement et peuvent déclencher un engagement spécifique avec l'entreprise dans laquelle le fonds investit, pour déterminer la manière dont celle-ci atténue ces impacts négatifs.

CHOIX DE L'INDICE DE REFERENCE

Le fonds a désigné son indicateur de référence (tel que décrit ci-dessus dans la section « Indicateur de Référence ») comme indice de référence. L'indicateur de référence est un indice général du marché et représente l'univers d'investissement et les caractéristiques environnementales, sociales et/ou de gouvernance du fonds utilisé comme référence pour comparer la performance de durabilité du fonds, émissions de carbone incluses, avec celle de l'indicateur de référence. Les résultats sont publiés mensuellement sur le site Internet de l'Investissement Responsable de Carmignac. Une description, une méthodologie et une composition de l'indice de référence se trouvent dans la section Indicateur de référence ci-dessus.

TAXONOMIE

Au regard du Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit «Taxonomie»), le fonds contribue au travers de ses investissement aux objectifs environnementaux suivants : atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique.

Le fonds investit en outre dans des sociétés contribuant positivement aux Objectifs de Développement Durable décrits ci-dessus.

Les sociétés dans lesquelles le fonds investit sont analysées au travers de leurs revenus, utilisés comme indicateur clé de performance, afin de déterminer l'éligibilité de leurs activités à Taxonomie. Ces sociétés sont soumises à un examen des garanties minimales permettant de s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme. En outre, le fonds veille à ce que ces activités ne causent pas de préjudice important aux objectifs environnementaux.

Le fonds détermine si une activité commerciale contribue de manière substantielle à l'adaptation au changement climatique ou à l'atténuation du changement climatique lorsque les normes techniques ou les données nécessaires à une telle détermination sont mises à disposition par les sociétés émettrices. Si les normes techniques sont requises mais non encore mises à disposition par les sociétés émettrices, le fonds sera dans l'incapacité de mener à bien cette évaluation. Dans ce cas, l'analyse des garanties minimales et de l'absence de préjudice important aux objectifs environnementaux est néanmoins effectuée.

Le niveau minimum d'alignement taxonomique, c'est-à-dire la proportion minimale des investissements qui peut actuellement être considérée comme contribuant aux objectifs environnementaux susmentionnés, est de 0 % des actifs nets. Le niveau actuel d'alignement sur la taxonomie est de 3,3% (au 31/12/2021).fonds anticipe un accroissement de cette part des investissements alignés sur Taxonomie lorsqu'il sera en mesure d'identifier davantage de sociétés dont les activités commerciales sont alignées sur les objectifs environnementaux fixés dans le Règlement Taxonomie, à mesure que ces dernières mettent à disposition du fonds les normes techniques et données nécessaires à cette analyse.

Descriptif des catégories d'actifs et des contrats financiers et leur contribution à la réalisation de l'objectif de gestion

ACTIONS

Le fonds, investi au moins à 51% en actions, est exposé en permanence à hauteur de 60% minimum de l'actif net au travers de titres vifs ou d'instruments dérivés, aux marchés d'actions de la zone euro et/ou internationaux, dont une part qui peut être importante sur les pays émergents notamment la Chine domestique cependant dans la limite de 10% pour ce cas. Le fond peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des titres non cotés sélectionnés par le gérant.

Le fonds intervient sur des valeurs de tous secteurs, de toutes zones géographiques et de toutes capitalisations.

DEVISES

Le fonds peut utiliser en exposition et en couverture ou en valeur relative les devises autres que la devise de valorisation du fonds. Le fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme et conditionnel sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, dans le but d'exposer le fonds aux devises autres que celles de valorisation ou dans le but de couvrir le fonds contre le risque de change. L'exposition nette en devises peut s'élever à 125% de l'actif net et peut différer de celle de son indicateur de référence et/ou de celle du seul portefeuille d'actions et d'obligations.

TITRES DE CREANCE ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE

Afin de réaliser son objectif de gestion, le fonds peut investir dans des titres de créances négociables, des instruments du marché monétaire et des obligations à taux fixe ou variable, sécurisées (y compris covered bonds) ou non, pouvant être indexés sur l'inflation, des marchés de la zone euro ou des marchés internationaux dont les émergents. Le fonds peut investir sur des émetteurs privés ou publics.

La sensibilité globale du portefeuille, définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêts, peut varier de -4 à +5.

La moyenne pondérée des notations des instruments de dette détenus par le fonds au travers des OPC ou en direct sera au moins « investment grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans des instruments de dette dont la notation peut être inférieure à « investment grade », ou sans notation. Dans ce dernier cas, la société procède à sa propre analyse et évaluation de la qualité de crédit.

La société de gestion procède à sa propre analyse du profil rendement/risque des titres (rentabilité, crédit, liquidité, maturité). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution de la notation du titre) ne se fonderont pas exclusivement sur le critère de ses notations mais reposeront également sur une analyse interne par la société de gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.

Aucune contrainte d'allocation n'est imposée ni entre dette privée et publique, ni sur la maturité, ni sur la sensibilité des actifs choisis.

INSTRUMENTS DERIVES

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le fonds peut intervenir en exposition, en valeur relative ou en couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux dont les marchés émergents, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Les instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), le change à terme, les swaps (dont de performance), les swaptions, et les CFD (contract for differences), portant sur un ou plusieurs des risques/instruments sous-jacents (titres vifs, indices, paniers) sur lesquels le gérant peut intervenir.

Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- Actions (dans la limite de 100% de l'actif net),
- Devises,
- Taux,
- Dividendes,
- Volatilité et variance dans la limite de 10% de l'actif net,
- Matières premières par l'intermédiaire de contrats financiers éligibles dans la limite de 20% de l'actif net,
- Et ETF (instrument financier).

STRATEGIE D'UTILISATION DES INSTRUMENTS DERIVES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Les instruments dérivés sur action, sur indice action ou sur panier d'actions ou d'indices actions sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse ou couvrir l'exposition d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs, d'un secteur économique, d'une zone géographique ou tout simplement pour ajuster l'exposition globale du fonds aux marchés actions, selon les pays, zones géographiques, secteurs économiques, émetteurs ou groupes d'émetteurs. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse.

Les instruments dérivés de change sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse ou couvrir l'exposition d'une devise ou tout simplement pour ajuster l'exposition globale du fonds au risque de change. Ils peuvent être également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les marchés de devise. Le fonds détient également des contrats de change à terme ferme de gré à gré en vue de couvrir le risque de change des parts hedgées libellées dans une devise autre que l'Euro.

Les instruments dérivés de taux d'intérêt sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse, ou pour couvrir l'exposition au risque de taux ou tout simplement pour ajuster la duration globale du portefeuille. Les contrats dérivés de taux sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse entre différents marchés de taux selon les pays, les zones géographiques, ou les segments de courbe.

Les instruments de volatilité ou de variance sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse de la volatilité des marchés, pour couvrir l'exposition actions ou pour ajuster l'exposition du portefeuille à la volatilité ou la variance des marchés. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur la volatilité des marchés.

Les instruments dérivés de dividendes sont utilisés pour s'exposer à la hausse ou à la baisse du dividende d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs ou pour couvrir le risque de dividende d'un émetteur ou d'un groupe d'émetteurs, le risque de dividende étant le risque que le dividende d'une action ou d'un indice action ne se réalise pas comme anticipé par le marché. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse de dividendes sur le marché actions.

Les instruments dérivés sur matières premières sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse des matières premières, pour couvrir l'exposition aux matières premières ou pour ajuster l'exposition du portefeuille aux matières premières. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les matières premières.

L'exposition globale aux instruments dérivés est contrôlée par le niveau de levier, défini comme la somme des nominaux bruts de dérivés calculée sans effet de compensation ni couverture, couplé à la limite de VaR du fonds (cf. section « VI. Risque global »).

Les instruments dérivés peuvent être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de « Best Execution/Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Ces contreparties sont des établissements de crédit ou des sociétés d'investissement établis dans un Etat membre de l'Union européenne, ayant reçu une notation de crédit minimale de BBB- (ou équivalente) d'au moins une des principales agences de notation de crédit. Les instruments dérivés font l'objet d'échanges de garanties, dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Contrats constituant des garanties financières ». Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds, et/ou sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés.

TITRES INTEGRANT DES DERIVES

Le fonds peut investir sur des titres intégrant des dérivés notamment, obligations convertibles, obligations callables/puttables, credit linked notes (CLN), EMTN, warrants et bons de souscription à la suite d'opérations sur titres entraînant l'attribution de ce type de titres négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Ces titres intégrant des dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- Actions dans la limite de 100% de l'actif net,
- Devises,
- Taux,
- Dividendes,
- Volatilité et variance dans la limite de 10% de l'actif net,
- Matières premières par l'intermédiaire de contrats financiers éligibles dans la limite de 20% de l'actif net,
- Et ETF (instrument financier).

STRATEGIE D'UTILISATION DES TITRES INTEGRANT DES DERIVES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Le gérant utilise des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, afin d'optimiser l'exposition ou la couverture du portefeuille en réduisant notamment le coût d'utilisation de ces instruments financiers ou en s'exposant à plusieurs facteurs de performances.

Le risque lié à ce type d'investissement est limité au montant investi pour l'achat des titres à dérivés intégrés.

Le montant des investissements en titres intégrant des dérivés, hors obligations contingentes convertibles et obligations callables/puttables, ne peut dépasser plus de 10% de l'actif net.

Dans la limite de 10% de l'actif net, le gérant peut investir dans des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »). Ces titres présentent un rendement souvent supérieur (en contrepartie d'un risque supérieur) à des obligations classiques de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure de capital de l'émetteur (dette subordonnée). Ils sont émis par des établissements bancaires sous la surveillance d'une autorité de tutelle. Ils peuvent ainsi associer des caractéristiques obligataires et des caractéristiques actions, car ce sont des instruments convertibles hybrides. Ils peuvent être assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui les transforme en actions ordinaires en cas d'évènement déclencheur menaçant la banque émettrice.

Le fonds peut également investir en obligations callables et en obligations puttables dans la limite de 49% de son actif net. Ces titres de créances négociables comportent un élément optionnel permettant, sous certaines conditions (durée de détention, survenance d'un évènement spécifique...), le remboursement anticipé du principal à l'initiative de l'émetteur (dans le cas des obligations callables) ou à la demande de l'investisseur (dans le cas des obligations puttables).

OPC ET FONDS D'INVESTISSEMENT

Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net en :

- Parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger,
- Parts ou actions de FIA de droit français ou européen,
- Fonds d'investissement de droit étranger.

A condition que les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger respectent les critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds peut investir dans des OPC gérés par Carmignac Gestion ou une société liée.

Le fonds peut avoir recours aux « trackers », supports indiciels cotés et « exchange traded funds ».

DEPOTS ET LIQUIDITES

Le fonds peut avoir recours à des dépôts en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Ces opérations sont réalisées dans la limite de 20% de l'actif net. Ce type d'opération sera utilisé de manière exceptionnelle.

Le fonds peut détenir des liquidités à titre accessoire, notamment, pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs.

Le prêt d'espèces est prohibé.

EMPRUNTS D'ESPECES

Le fonds peut être emprunteur d'espèces, notamment en raison d'opérations d'investissement/désinvestissement ou de souscription/rachat. Le fonds n'ayant pas vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, ces emprunts seront temporaires et limités à 10% maximum de l'actif net du fonds.

ACQUISITIONS ET CESSION TEMPORAIRE DE TITRES

Aux fins de gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le fonds peut effectuer des opérations d'acquisition/cession temporaires de titres, (opérations de financement sur titres) portant sur des titres financiers éligibles au fonds (essentiellement actions et instruments du marché monétaire), jusqu'à 20% de son actif net. Ces opérations sont réalisées afin d'optimiser les revenus du fonds, placer sa trésorerie, ajuster le portefeuille aux variations d'encours, ou mettre en œuvre les stratégies décrites précédemment. Ces opérations consistent en des opérations de :

- Prise et mise en pensions de titres,
- Prêt/emprunt de titres.

La proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de telles opérations est de 10% de l'actif net.

La contrepartie à ces opérations est CACEIS Bank Luxembourg Branch. CACEIS Bank Luxembourg Branch ne dispose d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds.

Dans le cadre de ces opérations, le fonds peut recevoir/verser des garanties financières (« collateral ») dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Gestion des garanties financières ».

Contrats constituant des garanties financières

Dans le cadre de réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le fonds peut recevoir ou donner des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque global de contrepartie.

Les garanties financières sont essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré. Toutes les garanties financières, reçues ou données, sont transférées en pleine propriété.

Le risque de contrepartie dans des transactions sur instruments dérivés de gré à gré, ne peut excéder 10% des actifs nets du fonds lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

A cet égard, toute garantie financière (collateral) reçue et servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectera les éléments suivants :

- Elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations ou bons du trésor de toute maturité émis ou garantis par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondiale ;
- Elle est détenue auprès du Dépositaire du FIA ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;
- Elle respecte à tout moment conformément à la réglementation en vigueur les critères en termes de liquidité, d'évaluation (a minima quotidienne), de qualité de crédit des émetteurs, (de notation minimum AA-), de faible corrélation avec la contrepartie, et de diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de l'actif net ;
- Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension, et dans une moindre mesure en obligations d'Etat ou bons du trésor de haute qualité et en OPC monétaires à court terme.

Les obligations d'Etat et les bons du trésor reçus en garantie financière font l'objet d'une décote comprise entre 1 et 10%. Celle-ci est fixée contractuellement par la société de gestion avec chaque contrepartie.

Profil de risque

L'utilisation des instruments financiers à terme dans le fonds nourricier est susceptible de modifier l'exposition et de fait le profil de risque du FCP nourricier par rapport au profil de risque du fonds maître, le FCP Carmignac Investissement.

Le fonds est investi dans le FCP Carmignac Investissement ainsi que dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces OPC et instruments financiers sont sensibles aux évolutions et aux aléas du marché. Le profil de risque du fonds est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans.

Les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du fonds est soumise aux fluctuations des marchés internationaux d'actions, d'obligations et des devises, et qu'elle peut varier fortement. Par ailleurs, le style de gestion étant discrétionnaire, il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs et s'entendent aussi en transparence du fonds maître. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de CARMIGNAC GESTION, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

- a) Risque lié à la gestion discrétionnaire : la gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance du fonds dépendra des sociétés sélectionnées et de l'allocation d'actifs définie par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.
- b) Risque de perte en capital : le portefeuille ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat.
- c) Risque actions : le fonds étant exposé au risque des marchés actions, la valeur liquidative du fonds peut baisser en cas de variation à la hausse ou à la baisse des marchés actions.
- d) Risque de change : le risque de change est lié à l'exposition, via ses investissements et par ses interventions sur les instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation du fonds. La baisse ou la hausse des devises peuvent constituer un risque de baisse de la valeur liquidative.
- e) Risque lié aux pays émergents : les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, et les variations de cours peuvent y être élevées.
- f) Risque de taux d'intérêt : le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de hausse des taux. Lorsque la sensibilité du portefeuille est positive, une hausse des taux d'intérêt peut entrainer une baisse de la valeur du portefeuille. Lorsque la sensibilité est négative, une baisse des taux d'intérêts peut entrainer peut entrainer une baisse de la valeur du portefeuille.
- g) Risque de crédit: le gérant se réserve la possibilité d'investir dans des obligations sans notation ou dont la notation peut être inférieure à « investment grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation c'est-à-dire présentant un risque de crédit élevé. Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notations financière, la valeur des obligations peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.
- h) Risque de liquidité: les marchés sur lesquels le fonds et son fonds maître interviennent peuvent être affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.
- i) Risque lié aux investissements en Chine: dans le cadre de son exposition aux marchés émergents, le fonds maître peut investir directement sur le marché domestique chinois dans la limite de 10% de son actif net. Les investissements en Chine sont exposés au risque politique et social (réglementations contraignantes susceptibles de modifications unilatérales, instabilité sociale, et...), au risque économique, du fait d'un cadre juridique et réglementaire moins développé que le cadre européen, et au risque boursier (marché volatile et instable, risque de suspension brutal de cotation,...). Le fonds est exposé au risque lié au statut et à la licence RQFII; attribuée en 2014 à Carmignac Gestion pour le compte des OPC gérés par les sociétés de gestion du groupe. Son statut est soumis à l'examen constant des autorités chinoises et peut être à tout moment revu, réduit ou retiré, ce qui peut affecter la valeur liquidative du fonds. Enfin le fonds est exposé au risque lié aux investissements effectués à travers la Plateforme Hong-Kong Shanghai Connect (« Stock Connect »), qui permet d'investir sur le marché de Hong-Kong sur plus de 500 titres cotés à Shanghai. Ce système comporte de par sa structuration des risques plus élevés de contrepartie et de livraison des titres.
- j) Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs : un titre est classé « spéculatif » lorsque sa notation est inférieure à « investment grade ». La valeur des obligations classées « spéculatif » peut baisser de façon plus importante et plus rapide que celles des autres obligations et impacter négativement la valeur liquidative du fonds qui peut baisser.

- k) Risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles contingentes (CoCos): risque lié au seuil de déclenchement: ces titres comportent des caractéristiques qui leur sont propres. La survenance de l'évènement contingent peut amener une conversion en actions ou encore un effacement temporaire ou définitif de la totalité ou d'une partie de la créance. Le niveau de risque de conversion peut varier par exemple selon la distance d'un ratio de capital de l'émetteur à un seuil défini dans le prospectus de l'émission. Risque de perte de coupon: sur certains types de CoCos, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé par l'émetteur. Risque lié à la complexité de l'instrument: ces titres sont récents, leur comportement en période de stress n'a pas été totalement éprouvé. Risque lié au report de remboursement ou/et non remboursement: les obligations contingentes convertibles sont des instruments perpétuels, remboursables aux niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente. Risque de structure de capital: contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital, alors que les détenteurs d'actions du même émetteur ne la subissent pas. Comme pour le marché des obligations à haut rendement, la liquidité des obligations contingentes convertibles peut se trouver significativement affectée en cas de période de trouble sur les marchés.
- I) Risque lié aux indices de matières premières : la variation du prix des matières premières et la volatilité de ce secteur peuvent entrainer une baisse de la valeur liquidative.
- m) Risque lié à la capitalisation: le fonds peut être exposé à des marchés actions de petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse étant en général plus réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds peut donc en être affectée.
- n) Risque de contrepartie : le risque de contrepartie mesure la perte potentielle en cas de défaillance d'une contrepartie sur des contrats financiers de gré à gré à honorer ses obligations contractuelles. Le fonds y est exposé par le biais des contrats financiers de gré à gré conclus avec les différentes contreparties. Pour réduire l'exposition du fonds au risque de contrepartie, la société de gestion peut constituer des garanties au bénéfice du fonds.
- o) Risque lié à la volatilité : la hausse ou la baisse de la volatilité peut entrainer une baisse de la valeur liquidative. Le fonds est exposé à ce risque, notamment par le biais des produits dérivés ayant pour sous-jacent la volatilité ou la variance.
- p) Risques liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres : l'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entrainer un effet négatif sur la valeur liquidative du fonds maître.
- **q) Risque juridique** : il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.
- r) Risque lié à la réutilisation des garanties financières : le fonds n'envisage pas de réutiliser les garanties financières reçues, mais dans le cas où il le ferait, il s'agit du risque que la valeur résultante soit inférieure à la valeur initialement reçue.
- s) Risque lié aux titres non cotés : ces titres comportent un risque de liquidité du fait de l'absence de marché actif et de la nature des émetteurs ; ces titres comportent également un risque de valorisation et de volatilité compte tenu de l'absence de cotation et de référence de marché. L'impossibilité de vendre ces titres aux heures et aux prix initialement prévus peut donc avoir un impact négatif sur la valeur nette d'inventaire du fonds.
- t) Risque de durabilité: désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, si il ou elle se produit, peut avoir un impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements et, à terme, sur la valeur nette d'inventaire du fonds. (Ce risque est détaillé plus haut dans la section b) Caractéristiques extra-financières).

√ Intégration du risque de durabilité dans les décisions d'investissement

Les investissements du fonds sont exposés à des risques de durabilité qui représentent un risque important potentiel ou réel pour maximiser les rendements ajustés au risque à long terme. La société de gestion a par conséquent intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement et ses processus de gestion des risques à travers un processus en 3 étapes :

1/ Exclusion : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. La société de gestion a mis en place une politique d'exclusion qui prévoit, entre autres, des exclusions d'entreprises et des seuils de tolérance pour des activités dans des domaines tels que les armes controversées, le tabac, les divertissements pour adultes, les producteurs de charbon thermique et les sociétés de production d'électricité. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'exclusion sur la page « Investissement responsable » du site www.carmignac.com.

2/ Analyse : la société de gestion intègre l'analyse ESG aux côtés de l'analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité des sociétés émettrices dans l'univers d'investissement avec une couverture supérieure à 90% des obligations d'entreprise et des actions. Le système de recherche ESG propriétaire de Carmignac, START, est utilisé par la société de gestion pour évaluer les risques de durabilité. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la politique d'intégration ESG et aux informations sur le système START sur la page « Investissement responsable » du site www.carmignac.com.

3/ Engagement : La société de gestion collabore avec les sociétés émettrices ou les émetteurs sur des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale ou de gouvernance spécifique, un impact durable, des comportements controversés ou lors des décisions de vote par procuration. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'engagement sur la page « Investissement responsable » du site www.carmignac.com.

Impacts potentiels du risque de durabilité sur les rendements du fonds.

Les risques de durabilité peuvent avoir des effets négatifs sur la durabilité en termes d'impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements, la valeur liquidative du fonds et, en fin de compte, sur le rendement des investissements des investisseurs.

La société de gestion peut surveiller et évaluer l'importance financière des risques de durabilité sur le rendement financier d'une société détenue de plusieurs manières :

Environnement : la société de gestion estime que si une entreprise ne tient pas compte de l'impact environnemental de ses activités et de la production de ses biens et services, une entreprise pourrait subir une détérioration du capital naturel, des amendes environnementales ou une baisse de la demande des clients pour ses biens et services. Par conséquent, l'empreinte carbone, la gestion de l'eau et des déchets, l'approvisionnement et les fournisseurs sont surveillés le cas échéant pour l'entreprise.

Social : La société de gestion considère que les indicateurs sociaux sont importants pour surveiller le potentiel de croissance à long terme et la stabilité financière d'une entreprise. Ces politiques sur le capital humain, les contrôles de sécurité des produits et la protection des données des clients font partie des pratiques importantes qui sont surveillées.

Gouvernance : La société de gestion considère qu'une mauvaise gouvernance d'entreprise peut entraîner un risque financier. Par conséquent, l'indépendance du conseil d'administration, la composition et les compétences du comité de direction, le traitement des actionnaires minoritaires et la rémunération sont des facteurs clés étudiés. En outre, le comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, fiscales et anti-corruption est vérifié.

Souscripteurs concernés et profil d'investisseur type

Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S.person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Par ailleurs, les parts de ce fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux « US persons » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « US persons » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

En dehors de cette exception, le fonds est ouvert à tous souscripteurs.

Le fonds peut servir de support à des contrats d'assurance vie en unités de comptes.

Du fait de l'exposition du fonds maître sur le marché des actions, la durée minimum de placement recommandée dans le fonds nourricier est supérieure à 5 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce fonds au regard plus spécifiquement de la durée minimum de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins et de ses objectifs propres.

Politique d'investissement



Commentaire de gestion

En 2022, le Fonds enregistre une performance positive de +2,08% (Part A EUR Acc - Code ISIN FR0010147603) contre -6,59% pour son indicateur de référence (50% MSCI AC WORLD NR (USD), 50% l'ESTER (EUR) capitalisé).

Après dix ans d'absence, l'inflation est revenue, la demande refoulée, le soutien extraordinaire des institutions financières pendant les années de pandémie et la limitation de l'offre ayant contribué à la montée des prix. Prises par cette nouvelle dynamique, les banques centrales ont été poussées à adopter des politiques restrictives afin de faire face aux tensions sur le marché du travail et aux composantes persistantes sur l'inflation. Le resserrement monétaire a entraîné une hausse rapide des taux d'intérêt qui a conduit à une baisse sur les marchés obligataires. En corollaire, la plupart des marchés d'actions ont déraillé, les segments les plus chers ayant le plus souffert, au premier rang desquels les gagnants de Covid au sein des valeurs de croissance - l'énergie s'est distinguée en raison d'un changement dans la dynamique de l'offre et de la demande. Alors que les craintes de récession se sont accrues tout au long de l'année, les espoirs d'un pivot des banques centrales ont alimenté les rebonds techniques des actifs à risque. Pourtant, les marchés ont été déçus par les réunions de fin d'année des banques centrales américaines et européenne. Menacée de récession, la Chine a finalement levé sa politique de zéro-covid pour soutenir le rebond de son économie.

Malgré une baisse importante des marchés actions, notre gestion active de l'exposition actions nous a permis à la fois d'atténuer la correction de marché en début et fin d'année mais aussi de profiter du rebond de celui en milieu de période.

Nous démarrons la nouvelle année avec un positionnement défensif. Les taux à long terme américains pourraient poursuivre leur décrue tendancielle dans l'anticipation, fondée ou non, d'un retour de l'inflation en territoire familier. À côté des marchés d'actions occidentaux, nous regardons avec beaucoup d'attention deux marchés de l'Est: le Japon et la Chine. Cette vision justifiera une stratégie de couverture très différenciée tout au long de l'année capable de faire la distinction entre les dynamiques divergentes des économies occidentales et des économies asiatiques.

Tableau des performances annuelles des différentes parts de Carmignac Investissement Latitude sur l'année 2022

Part	ISIN	Devise	Performance 2022	Indicateur de référence *
A EUR ACC	FR0010147603	EUR	2,08%	-6,59%
F EUR ACC	FR0013527827	EUR	2,28%	-6,59%

^{*50%} MSCI AC WORLD NR (USD), 50% l'ESTER (EUR) capitalisé.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur).

26

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titue	Mouvements ("Devise de comptabilité")		
Titres	Acquisitions	Cessions	
CARMIGNAC INVESTISSEMENT PART CI - A EUR ACC	36 637 384,06	31 494 308,17	
KraneShares CSI China Internet ETF USD	2 104 690,67	2 168 879,00	

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

A) EXPOSITION OBTENUE AU TRAVERS DES TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES AU 30/12/2022

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00

o Prêts de titres : 0,00 o Emprunt de titres : 0,00 o Prises en pensions : 0,00 o Mises en pensions : 0,00

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 105 047 736,55

o Change à terme : 25 011 728,80

o Future: 74 764 782,72

o Options: 0,00

o Swap: 5 271 225,02

B) IDENTITE DE LA/DES CONTREPARTIE(S) AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES AU 30/12/2022

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	CREDIT AGRICOLE CIB
	BANK OF AMERICA
	JP MORGAN

^(*) Sauf les dérivés listés.

C) GARANTIES FINANCIERES REÇUES PAR L'OPCVM AFIN DE REDUIRE LE RISQUE DE CONTREPARTIE AU 30/12/2022

Types d'instruments Montant en devise du portefo	
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	780 000,00
Total	780 000,00

^(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

D) REVENUS ET FRAIS OPERATIONNELS LIES AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU 06/12/2021 AU 30/12/2022.

Revenus et frais opérationnels Montant en devise du portef	
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	0,00
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	0,00

^(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devises de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

Informations réglementaires

Politique de sélection des intermédiaires

« En sa qualité de société de gestion, Carmignac Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Dans les deux cas, Carmignac Gestion a défini une politique de sélection et d'évaluation de ses intermédiaires selon un certain nombre de critères dont vous pouvez retrouver la version actualisée sur le site internet www.carmignac.com ». Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.

Caractéristiques extra-financières

Au 30/12/2022, le produit financier était classé article 9 au sens de la Directive Européenne « SFDR ».

Les informations réglementaires requises se situent en annexe du présent rapport.

Méthode de calcul du risque global

La méthode utilisée pour déterminer le risque global du fonds est la méthode de la VaR (*Value at Risk*) absolue sur un historique de deux ans, avec un seuil de confiance à 99% sur 20 jours. Le niveau de levier attendu calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture est de 200% mais peut-être plus élevé sous certaines conditions.

Au 30/12/2022, Carmignac Gestion utilise les données de VaR relative en ligne avec la méthodologie de suivi du risque global du portefeuille

	VaR 99%, 20 jours		
	Min	Moyen	Max
Carmignac Investissement Latitude	3,62	6,64	14,29

Frais de gestion nourricier

Le fonds est nourricier de l'OPC Carmignac Investissement. Le total des frais de la part A EUR Acc effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 2,95% TTC, dont 0,50% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 2,45% TTC qui représentent les frais indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période) desquels il convient de retrancher les rétrocessions de 0,00%.

Le fonds est nourricier de l'OPC Carmignac Investissement. Le total des frais de la part F EUR Acc effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 2,75% TTC, dont 0,30% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 2,45% TTC qui représentent les frais indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période) desquels il convient de retrancher les rétrocessions de 0,00%.

Le rapport annuel du maître est annexé au présent document.

Politique de rémunération

La politique de rémunération de Carmignac Gestion SA est conçue en accord avec les règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance comme définies par la Directive OPCVM du Parlement Européen et du Conseil n°2009/65/CE du 13 juillet 2009 et n°2014/91/UE du 23 Juillet 2014 et des orientations émises par l'ESMA en date du 14 octobre 2016 (ESMA/2016/575) et par la Directive AIFM du Parlement Européen et du Conseil n°2011/61/UE.

Elle promeut une gestion des risques saine et efficace et elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle promeut notamment l'association des collaborateurs aux risques afin d'assurer que le Personnel Identifié soient pleinement engagé dans la performance à long terme de la Société.

La politique de rémunération a été approuvée par le conseil d'administration de la société de gestion. Les principes de cette politique sont examinés sur une base a minima annuelle par le comité de rémunération et de nomination et par le Conseil d'administration et adaptés au cadre réglementaire en constante évolution. Les détails de la politique de rémunération incluant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés ainsi que les informations sur le comité de rémunération et de nomination peuvent être trouvés sur le site web suivant : www.carmignac.com. Un exemplaire sur papier de la politique de rémunération est mis à disposition gratuitement sur demande.

PARTIE VARIABLE: DETERMINATION ET EVALUATION

La rémunération variable dépend à la fois de la réussite individuelle du collaborateur et de la performance de la Société dans son ensemble.

L'enveloppe des rémunérations variables est déterminée en fonction du résultat Carmignac Gestion SA au cours de l'exercice écoulé, en veillant à ce que le niveau de fonds propres reste suffisant. Elle est ensuite distribuée entre les différents services en fonction de l'évaluation de leur performance et, au sein de chaque service, en fonction de l'évaluation des performances individuelles des collaborateurs.

Le montant de la part variable de la rémunération revenant à chaque collaborateur reflète sa performance et l'atteinte des objectifs qui lui ont été fixés par la Société.

Ces objectifs peuvent être de nature quantitative et/ou qualitative et sont liés à la fonction du collaborateur. Ils prennent en compte les comportements individuels afin d'éviter notamment les prises de risques à court terme. Il est notamment pris en compte la pérennité des actions menées par le salarié et leur intérêt à long et moyen terme pour l'entreprise, l'implication personnelle du collaborateur et la réalisation des tâches confiées.

EXERCICE 2021

La mise en œuvre de la politique de rémunération a fait l'objet au titre de l'exercice 2021 d'une évaluation interne et indépendante laquelle a vérifié le respect des politiques et procédures de rémunération adoptées par le Conseil d'administration de Carmignac Gestion.

EXERCICE 2022

Le rapport annuel du Conseil d'administration de Carmignac Gestion est accessible sur le site web de Carmignac (www.carmignac.com).

Année 2022	
Nombre de collaborateurs	176
Salaires fixes versés en 2022	13 051 217,29 €
Rémunérations variables totales versées en 2022	37 578 333,26 €
Rémunérations totales versées en 2022	50 629 550,55 €
> dont preneurs de risque	37 123 257,99 €
> dont non-preneurs de risque	13 506 292,56 €

Changements substantiels intervenus au cours de l'année

En date du 1er janvier 2022, le portefeuille a connu les modifications suivantes :

- SFDR 9 : Passage du fonds en « Produit financier ayant un objectif d'investissement durable » (Article 9 du Règlement SFDR).

En date du 1^{er} octobre 2022, suite à la fusion intra-groupe, BNP, S.A. devient le dépositaire du portefeuille.

BILAN DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE

ACTIF EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
INSTRUMENTS FINANCIERS	134 214 816,88	154 128 883,87
OPC MAÎTRE	132 019 837,53	154 124 579,42
Instruments financiers à terme	2 194 979,35	4 304,45
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 816 444,81	4 304,45
Autres opérations	378 534,54	0,00
CRÉANCES	31 527 605,87	39 321 692,97
Opérations de change à terme de devises	25 011 728,80	38 964 400,70
Autres	6 515 877,07	357 292,27
COMPTES FINANCIERS	10 244 714,36	6 334 716,19
Liquidités	10 244 714,36	6 334 716,19
TOTAL DE L'ACTIF	175 987 137,11	199 785 293,03

BILAN DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE

PASSIF EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	109 488 175,38	158 913 375,26
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	35 789 892,40	2 664 171,81
Résultat de l'exercice (a,b)	-720 206,86	-960 653,48
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	144 557 860,92	160 616 893,59
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 921 827,42	4 304,43
Instruments financiers à terme	1 921 827,42	4 304,43
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 816 444,72	4 304,43
Autres opérations	105 382,70	0,00
DETTES	26 248 453,39	38 855 978,06
Opérations de change à terme de devises	24 762 820,19	38 695 462,25
Autres	1 485 633,20	160 515,81
COMPTES FINANCIERS	3 258 995,38	308 116,95
Concours bancaires courants	3 258 995,38	308 116,95
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	175 987 137,11	199 785 293,03

⁽a) Y compris comptes de régularisation

⁽b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS BILAN DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
CAC 40 FUT 0123	3 299 955,00	0,00
SP 500 MINI 0323	9 767 814,48	0,00
DAX 30 IND FU 0323	3 497 000,00	0,00
MME MSCI EMER 0322	0,00	4 798 658,99
MME MSCI EMER 0323	7 236 514,41	0,00
NQ USA NASDAQ 0323	9 294 940,27	0,00
E-MIN RUS 200 0323	12 859 662,68	0,00
EURO STOXX 50 0323	26 873 500,00	0,00
FTSE 100 FUT 0323	1 935 395,89	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Contrats futures		
MLCCARK2 BOFA USD 03	3 222 359,75	0,00
Contracts for Difference		
KRANE CSI CHINA	2 048 865,27	0,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	28 706,68	473,98
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-418,14	226,60
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	28 288,54	700,58
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	505,93	2 445,75
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	73 794,75	80 540,65
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	74 300,68	82 986,40
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-46 012,14	-82 285,82
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	707 799,04	931 310,79
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-753 811,18	-1 013 596,61
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	33 604,32	52 943,13
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-720 206,86	-960 653,48

ANNEXES COMPTABLE DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé cidessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC DETENUS:

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME:

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé:

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps:

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan:

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Instruments financiers :

LIBELLE	Description
CAC 40 FUT 0123	Futures sur CAC CAC 40 INDEX
SP 500 MINI 0323	Futures sur SPX S&P 500 INDEX
DAX 30 IND FU 0323	Futures sur DAX DAX 30 INDEX PERFORMANCE
MME MSCI EMER 0323	Futures sur MXEF MSCI EMERGING MARKETS
NQ USA NASDAQ 0323	Futures sur NDX NASDAQ 100 INDEX
E-MIN RUS 200 0323	Futures sur RTY RUSSELL 2000 INDEX
EURO STOXX 50 0323	Futures sur SX5E DJ STOXX50 E
FTSE 100 FUT 0323	Futures sur UKX UKX - LONDON FTSE 100 INDEX
MLCCARK2 BOFA USD 03	BASKET - FORWARD SUR PANIER D'ACTIONS
JP MORGAN AG	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010147603 - Part A EUR Acc : Taux de frais maximum de 0,50% TTC. FR0013527827 - Part F EUR Acc : Taux de frais maximum de 0,30% TTC.

Affectation des sommes distribuables

DEFINITION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables sont constituées par :

LE RESULTAT :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

LES PLUS ET MOINS-VALUES:

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

MODALITES D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part A EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part F EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation

EVOLUTION DE L'ACTIF NET DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	160 616 893,59	187 857 110,18
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	8 011 653,79	16 713 389,20
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-26 042 713,49	-33 859 672,77
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	9 810 451,94	20 915 720,84
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	53 664 513,53	14 947 130,29
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-25 795 792,29	-32 621 488,36
Frais de transactions	-72 948,08	-61 234,19
Différences de change	23 030,84	-86 809,84
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-36 997 059,59	-12 169 350,72
Différence d'estimation exercice N	27 519 454,34	64 516 513,93
Différence d'estimation exercice N-1	-64 516 513,93	-76 685 864,65
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	2 093 641,86	-4 304,43
Différence d'estimation exercice N	2 089 337,43	-4 304,43
Différence d'estimation exercice N-1	4 304,43	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-753 811,18	-1 013 596,61
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	144 557 860,92	160 616 893,59

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE

	Montant	%	
HORS-BILAN			
OPÉRATIONS DE COUVERTURE			
Actions	80 036 007,75	55,37	
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	80 036 007,75	55,37	
AUTRES OPÉRATIONS			
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00	

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

^(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 CHF		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	:	Montant	:	Montant		Montant	
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	10 309 772,63	7,13	114 863,91	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	202,04	0,00	75,88	0,00
PASSIF								
Dettes	17 903 199,81	12,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 108 314,18	2,15	150 681,20	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	44 430 156,86	30,74	1 935 395,89	1,34	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	6 782 019,21
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	18 229 709,59
	Ventes à règlement différé	943 307,47
	Souscriptions à recevoir	238 189,23
	Dépôts de garantie en espèces	5 334 380,37
TOTAL DES CRÉANCES		31 527 605,87
DETTES		
	Vente à terme de devise	17 903 199,81
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	6 859 620,38
	Achats à règlement différé	557 250,90
	Rachats à payer	131 417,99
	Frais de gestion fixe	16 964,31
	Collatéraux	780 000,00
TOTAL DES DETTES		26 248 453,39
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		5 279 152,48

NOMBRE DE TITRE EMIS OU RACHETES DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE

	En parts	En montant
Part A EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	28 664,245	7 785 702,96
Parts rachetées durant l'exercice	-97 618,227	-26 042 713,49
Solde net des souscriptions/rachats	-68 953,982	-18 257 010,53
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	506 333,654	
Part F EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	2 309,043	225 950,83
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	2 309,043	225 950,83
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 626,415	

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE

	En montant
Part A EUR Acc	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part F EUR Acc	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE

	30/12/2022
Part A EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	707 135,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part F EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	663,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE

Garanties	reçues	par l	'OPC

Néant.

Autres engagements reçus et/ou donnés

Néant.

VALEURS BOURSIERES DES TITRES FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS BOURSIERES DES TITRES CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE

	30/12/2022	
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00	

INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			132 019 837,53
	FR0010148981	CARMIGNAC INVESTISSEMENT PART CI - A EUR ACC	132 019 837,53
Instruments financiers à terme		EUN ACC	0,00
Total des titres du groupe			132 019 837,53

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AU RESULTAT DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-720 206,86	-960 653,48
Total	-720 206,86	-960 653,48

	30/12/2022	31/12/2021
Part A EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-719 324,56	-960 527,13
Total	-719 324,56	-960 527,13

	30/12/2022	31/12/2021
Part F EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-882,30	-126,35
Total	-882,30	-126,35

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	35 789 892,40	2 664 171,81
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	35 789 892,40	2 664 171,81

	30/12/2022	31/12/2021
Part A EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	35 719 702,38	2 663 617,85
Total	35 719 702,38	2 663 617,85

	30/12/2022	31/12/2021
Part F EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	70 190,02	553,96
Total	70 190,02	553,96

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	198 533 288,52	160 607 012,61	187 857 110,18	160 616 893,59	144 557 860,92
Part A EUR Acc en EUR					
Actif net	198 533 288,52	160 607 012,61	187 834 623,53	160 583 364,22	144 274 054,78
Nombre de titres	923 580,286	684 994,135	631 028,730	575 287,636	506 333,654
Valeur liquidative unitaire	214,96	234,46	297,66	279,13	284,93
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	27,62	0,01	17,96	4,63	70,54
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,36	-1,24	-1,41	-1,66	-1,42
Part F EUR Acc en EUR					
Actif net	0,00	0,00	22 486,65	33 529,37	283 806,14
Nombre de titres	0,00	0,00	200,000	317,372	2 626,415
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	112,43	105,64	108,05
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	1,08	1,74	26,72
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	-0,09	-0,39	-0,33

INVENTAIRE DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE AU 30 DÉCEMBRE 2022

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
CARMIGNAC INVESTISSEMENT PART CI - A EUR ACC	EUR	90 059,374	132 019 837,53	91,33
TOTAL FRANCE			132 019 837,53	91,33
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			132 019 837,53	91,33
TOTAL Organismes de placement collectif			132 019 837,53	91,33
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
CAC 40 FUT 0123	EUR	-51	55 364,42	0,04
DAX 30 IND FU 0323	EUR	-10	131 750,00	0,09
E-MIN RUS 200 0323	USD	-155	460 217,85	0,32
EURO STOXX 50 0323	EUR	-710	910 700,00	0,63
FTSE 100 FUT 0323	GBP	-23	-129,61	0,00
MME MSCI EMER 0323	USD	-161	50 606,70	0,04
NQ USA NASDAQ 0323	USD	-45	181 932,50	0,12
SP 500 MINI 0323	USD	-54	25 743,73	0,02
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			1 816 185,59	1,26
Engagements à terme fermes sur marché de gré à gré				
MLCCARK2 BOFA USD 03	USD	-38 054	378 534,54	0,26
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché de gré à gré			378 534,54	0,26
TOTAL Engagements à terme fermes			2 194 720,13	1,52
Autres instruments financiers à terme				
CFD				
KRANE CSI CHINA	USD	108 143	-105 382,70	-0,08
TOTAL CFD			-105 382,70	-0,08
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-105 382,70	-0,08
TOTAL Instrument financier à terme			2 089 337,43	1,44
Appel de marge				
APPEL MARGE B.P.S.S.	EUR	-1 097 814,42	-1 097 814,42	-0,76
APPEL MARGE B.P.S.S.	GBP	115	129,61	0,00
APPEL MARGE B.P.S.S.	USD	-766 819,86	-718 500,69	-0,49
TOTAL Appel de marge			-1 816 185,50	-1,25
Créances			31 527 605,87	21,81
Dettes			-26 248 453,39	-18,16
Comptes financiers			6 985 718,98	4,83
Actif net			144 557 860,92	100,00

Part F EUR Acc	EUR	2 626,415	108,05
Part A EUR Acc	EUR	506 333,654	284,93

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénominaton du Produit: CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE Identifiant d'entité juridique: 96950013AH5YH4DH4M72

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ? Oui Il a réalisé des investissements Il promouvait des caractéristiques durables ayant un objectif environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif environnemental: 5 % d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables dans des activités économiques qui sont considérées comme ayant un objectif environnemental dans durables sur le plan des activités économiques qui sont environnemental au titre de la considérées comme durables sur le plan taxonomie de l'UE environnemental au titre de la dans des activités économiques taxonomie de l'UE qui ne sont pas considérées ayant un objectif environnemental comme durables sur le plan dans des activités économiques qui ne environnemental au titre de la sont pas considérées comme durables taxonomie de l'UE sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ayant un objectif social Il a réalisé investissements durables Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables ayant un objectif social: 15%

Au cours de la période 2022, la proportion minimale d'investissements durables était de 50% et restera 50% de l'actif net sur la période 2023. Les niveaux minimums d'investissements durables à objectifs environnementaux et sociaux (tels que décrits ci-dessus) seront respectivement de 5% et 15% des actifs nets du fonds, une limite qui sera appliquée à partir du 1er janvier 2023. L'objectif carbone restera 30% inférieur à celui de l'indice de référence.



Par **investissement durable**, on entend un

investissement dans

contribue à un objectif environnemental ou

social, pour autant qu'il ne cause de

et que les sociétés

bénéficiaires des

investissements

pratiques de bonne

La taxonomie de l'UE

classification institué

par le règlement (UE)

2020/852, qui dresse

économiques durables

environnemental. Ce règlement ne dresse

pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements

durables ayant un

environnemental ne

sur la taxonomie.

nécessairement alignés

objectif

sont pas

une liste d'activités

sur le plan

est un système de

appliquent des

gouvernance.

préjudice important à aucun de ces objectifs

une activité économique qui

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Le fonds est un fonds nourricier qui investit en permanence au minimum 85% de son actif net en parts A EUR Acc (ISIN : FR0010148981) du fonds commun de placement CARMIGNAC INVESTISSEMENT (le « Fonds Maître »). Il peut être investi à hauteur maximum de 15 % de son actif net en liquidités à titre accessoire et/ou en contrats financiers qui peuvent être utilisés uniquement à des fins de couverture. Au travers de son investissement dans le Fonds Maître, le fonds promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales de dernier.

L'objectif d'investissement durable du fonds consiste à investir au moins 50% de son actif net dans des sociétés dont au moins 50% des revenus proviennent de biens et services liés à des activités commerciales qui s'alignent positivement sur au moins l'un des 9 objectifs de développement durable (« ODD ») des Nations unies, sur un total de 17, sélectionnés pour ce fonds : (1) Pas de pauvreté, (2) faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre & assainissement, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables. Pour de plus amples informations sur ces objectifs de développement durables des Nations unies, veuillez consulter https://sdgs.un.org/goals.

Une entreprise est considérée comme « alignée » lorsque 50% ou plus de ses revenus proviennent d'activités qui sont réputées contribuer à l'un des neuf ODD susmentionnés. Ces seuils de 50% représentent une intentionnalité significative de l'entreprise au regard de l'activité contributrice et de ses projets de croissance.

Afin de déterminer quelles entreprises sont alignées, la société de gestion a identifié un système de classification des entreprises robuste, et a cartographié 1700 activités commerciales différentes. En outre, la société de gestion utilise le « SDG Compass », une ressource créée par le GRI (« Global Reporting Initiative »), le Pacte mondial des Nations unies et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, afin d'identifier les activités commerciales qui contribuent à chaque ODD. De plus, Carmignac a créé des « thèmes investissables » en fonction des activités commerciales. Sur la base de ces thèmes, la société de gestion filtre chaque activité commerciale dans le système de classification, en alignant les activités commerciales appropriées sur les « thèmes investissables » de Carmignac et en utilisant les cibles ODD pour vérifier leur adéquation. Une fois le seuil de 50% de revenus ou d'investissements atteint pour un émetteur donné, le poids total de la participation est considéré comme aligné.

Au regard du règlement Taxinomie (UE) 2020/852, le fonds contribue, par ses investissements, aux objectifs environnementaux suivants : atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique. Le fonds n'a pas pour objectif une réduction de son empreinte carbone alignée sur l'Accord de Paris mais vise à atteindre une intensité carbone (tCO2/mUSD de revenus convertis en euros ; agrégé au niveau du portefeuille (Scopes 1 et 2 du GHG Protocol)) inférieure de 30% à celle de son indicateur de référence, MSCI EM (USD), dividendes nets réinvestis, converti en EUR.

Aucun manquement à la réalisation de l'objectif durable n'a été identifié au cours de l'année.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Ce fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants de son approche à quatre piliers pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut :

- 1) Taux de couverture de l'analyse ESG: L'intégration ESG, au travers de la notation ESG effectuée via la plateforme ESG propriétaire « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) de Carmignac est appliquée à au moins 90% des titres. Au 30 décembre 2022, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 100% des titres (hors liquidités et produits dérivés).
- 2) Réduction de l'univers d'investissement (minimum 20% de la portion actions et de la portion obligations d'entreprise du portefeuille) : un filtrage négatif et des exclusions d'activités et de pratiques non durables, reflétées dans les faibles scores ESG de START, MSCI et ISS (« Institutional Shareholder Services ») ESG, sont effectués sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques préjudiciables à la société et à l'environnement, (b) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (c) armes controversées, (d) production de charbon thermique, (e) producteurs d'énergie n'ayant pas mis en place d'objectif d'alignement à l'Accord de Paris, (f) entreprises

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

impliquées dans la production de tabac, (g) entreprises impliquées dans le divertissement pour adultes. Au 30 décembre 2022, la portion actions du portefeuille a été réduite de 21.17% par rapport à son univers d'investissement de départ.

- 3) Alignement avec les objectifs de développement durable : au minimum 50% de l'actif net du fonds (c'est-à-dire à l'exclusion des liquidités, des produits dérivés utilisés à des fins de couverture) a été investi en actions de sociétés dont au moins 50% des revenus proviennent de biens et services liés à des activités commerciales qui s'alignent positivement sur au moins l'un des 9 objectifs de développement durable des Nations unies sur 17. Pour de plus amples informations sur ces objectifs de développement durables des Nations unies, veuillez consulter https://sdgs.un.org/goals. Au 30 décembre 2022, 61% de l'actif net du fonds était investi en actions de sociétés alignées positivement à l'un des 9 ODD décrits ci-dessus.
- 4) Responsabilité actionnariale: les engagements environnementaux et sociaux des entreprises conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants: (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote, et (d) participation aux assemblées d'actionnaires (ou de détenteur d'obligations). En 2022, Carmignac s'est engagé auprès de 81 sociétés, et 19 sociétés au niveau du fonds Carmignac Investissement Latitude. Nous avons exercé nos droits d'actionnaires pour près de 100 % des assemblées où nous détenions des actions (98 %).

Le fonds vise également à atteindre des émissions carbone inférieures de 30% à celles de son indicateur de référence (MSCI EM (USD), dividendes nets réinvestis, converti en EUR), mesurées par l'intensité carbone (tCO2/mUSD de recettes converties en euros ; agrégées au niveau du portefeuille ; (Scopes 1 et 2 du GHG Protocol)). Au 30 décembre 2022, les émissions carbones du fonds Carmignac Investissement Latitude étaient 72.3% inférieures à celles de son indice de référence.

En outre, concernant le suivi des principales incidences négatives (principal adverse impacts— « PAI »), et conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288, le fonds suit 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales de leur intensité de GES.

Veuillez trouver ci-dessous les performances des indicateurs concernant les principales incidences négatives pour l'année 2022, basé sur la moyenne des données à fin de trimestre, pour les portions actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

Indicatours BAL	Sur la base des données communiquées par	Fonds	Course
Indicateurs PAI	l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 emissions GES	2047,5	99%
Scope 2 GES	Scope 2 emissions GES	957,5	99%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	60020	99%
Total GES	Total émissions GES	63025	99%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	456,41	99%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	753,9125	99%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	7%	99%
Part de la consommation d'énergie non-renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	70%	99%
Part de la production d'énergie non-renouvelable	Part de la production d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	22%	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	0,15	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	N/A	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	0,8125	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	0,1575	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	1,32	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement)	N/A	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	N/A	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0,0275	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	4,52	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	0,01	99%

Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	0%	99%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	68,94	99%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée		99%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d'euros de revenus	566,65	99%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0%	99%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	45%	99%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	85%	99%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres su conseil d'administration dans les entreprises	32%	99%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0%	99%
Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).		101,4	99%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Non appicable.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

L'ensemble des investissements du fonds (pas seulement les investissements durables) sont examinés pour leur conformité aux normes mondiales sur la protection de l'environnement, des droits de l'homme, des normes du travail et de la lutte contre la corruption, par le biais d'un filtrage des controverses. Plus précisément, les investissements sont soumis à un examen des garanties minimales pour s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En outre, le fonds veille à ce que ces activités ne nuisent pas de manière significative à l'objectif environnemental et social.

L'engagement en matière de comportements controversés vise à éliminer la violation par une entreprise des Principes directeurs de l'UNGC et/ou de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et à mettre en place des systèmes de gestion appropriés pour empêcher qu'une telle violation ne se reproduise. Si l'engagement n'aboutit pas, l'entreprise est considérée comme exclue. Les cas d'engagement renforcé sont sélectionnés trimestriellement en fonction de la nécessité d'un suivi. L'accent mis sur l'engagement peut différer entre les différentes expositions d'investissement.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect

des droits de l'hommes et à la lutte contre la corruption et

les actes de

corruption

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs concernant les incidences négatives sont suivis sur une base trimestrielle. Les incidences négatives sont identifiées selon leur degré de gravité. Après discussion avec l'équipe d'investissement concernée, un plan d'action est établi comprenant un calendrier d'exécution.

Le dialogue avec l'entreprise est généralement le plan d'action privilégié pour influencer l'atténuation des incidences négatives par l'entreprise concernée, auquel cas l'engagement de l'entreprise est inclus dans le plan d'engagement trimestriel de Carmignac, conformément à la politique d'engagement de Carmignac. Un désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de cette politique.

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée :

La société de gestion applique un processus de filtrage des controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous les investissements dans le fonds.

La société de gestion agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettant aux entreprises multinationales d'évaluer les normes qui leurs sont applicables, y compris, sans que cela soit limitatif, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques standard liées au climat.

Le fonds applique un processus de filtrage des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes contre l'environnement, les droits de l'homme et le droit international du travail, pour citer les principales infractions, sont exclues. Ce processus de filtrage fonde l'identification des controverses sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et est communément appelé « filtrage normatif », intégrant un filtrage restrictif contrôlé et mesuré via le système ESG propriétaire de Carmignac « START ». Une notation et une recherche de controverse d'entreprise sont appliquées en utilisant des données extraites d'ISS ESG comme base de données de recherche.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La société de gestion s'est engagée à appliquer les normes techniques de réglementation (dits « RTS ») visées à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 qui qualifient 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales de leur intensité de GES.

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité sont reprises dans le tableau 1 (conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288) de la politique y relative de Carmignac. Ces informations sont divulguées dans les rapports annuels.

Dans le cadre de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données tiers Impact Cubed nous permet de suivre l'impact de nos fonds pour chaque indicateur PAI.

L'identification d'entreprises sous-performant l'indice en termes de PAI nous permet d'établir un dialogue afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact. Nous avons identifié que Total Energies était l'un des principaux contributeurs à la sous-performance de Carmignac Investissement Latitude pour l'indicateur de performance des déchets dangereux. En 2022, nous nous sommes engagés auprès de Total Energies SA, suite à notre vote contre le plan de développement durable et de transition climatique de la société lors de l'AG 2022. Nous avons contacté l'entreprise en juin pour lui faire part de notre point de vue et des domaines d'amélioration identifiés. Ceux-ci comprenaient

- 1) une manière plus claire d'indiquer leurs objectifs de réduction des émissions de CO2 pour les champs d'application 1 et 2
- 2) une révision de leurs prévisions d'allocation de CAPEX en faveur des énergies renouvelables et de l'énergie verte à moyen terme.

Cet engagement a également été l'occasion d'aborder les controverses environnementales et sociales dans lesquelles l'entreprise est impliquée. Compte tenu des engagements pris par l'entreprise en matière de respect des communautés et de la biodiversité, nous avons demandé

plus de clarté sur la manière dont l'entreprise entend exercer une surveillance suffisante et s'assurer qu'elle agit conformément à ses engagements sur le long terme, tout en informant les investisseurs du respect de ces engagements. Nous assurerons le suivi de ce PAI spécifique auprès de Total Energies et veillerons à ce que des mesures appropriées soient mises en œuvre.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

L'allocation des actifs décrit la part des

investissements dans

des actifs spécifiques.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Veuillez trouver ci-dessous les 15 principaux investissements de 2022 basés sur la moyenne des données à fin de mois :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
HERMES INTERNATIONAL	Consommation discrétionnaire	3.36%	France
MICROSOFT CORP	Technologie de l'Information	3.08%	USA
SCHLUMBERGER	Energie	2.91%	USA
AMAZON.COM INC	Consommation discrétionnaire	2.55%	USA
JD.COM INC	Consommation discrétionnaire	2.54%	Chine
NOVO NORDISK AS	Santé	2.47%	Danemark
ELI LILLY & CO.	Santé	2.42%	USA
T-MOBILE US INC	Télécommunication	2.33%	USA
DANAHER CORP	Santé	2.12%	USA
INTERCONTINENTAL EXCHANGE	Finance	2.11%	USA
PALO ALTO NETWORKS INC	Technologie de l'Information	2.07%	USA
UBER TECHNOLOGIES INC	Industrie	2.03%	USA
ESSILOR INTL	Consommation discrétionnaire	1.99%	France
AIRBUS GROUP	Industrie	1.88%	France
ORACLE	Technologie de l'Information	1.79%	USA

Quelle était la proportion d'investissement liés à la durabilité ?

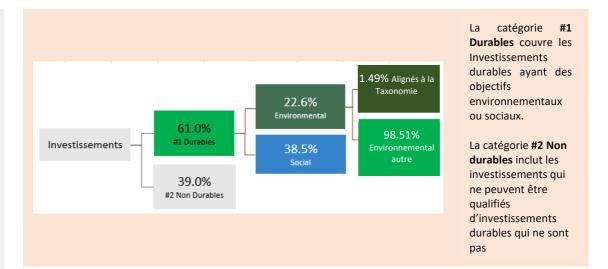
Au 30 décembre 2022, 61% de l'actif net du fonds était investi dans des entreprises durables selon la définition décrite précédemment.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Une proportion minimale de 50 % de l'actif net du fonds est utilisée pour atteindre l'objectif durable du fonds, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. Au 30 décembre 2022, 61% de l'actif net du fonds était investi dans des entreprises durables selon la définition décrite précédemment.

A partir du 1er janvier 2023, les niveaux minimums d'investissements durables à objectifs environnementaux et sociaux (tels que décrits dans le graphique ci-dessous) seront respectivement de 5% et 15% des actifs nets du Fonds. Au 30 décembre 2022, ces proportion étaient respectivement de 22,6% et 38,5% de l'actif net du Fonds.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veuillez trouver ci-dessous les principaux secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés en 2022, basés sur la moyenne des données à fin de mois:

Secteurs économiques	% d'actifs
Consommation discrétionnaire	21.9%
Santé	21.2%
Technologie de l'Information	16.6%
Industrie	9.2%
Consommation non cyclique	9.1%
Finance	7.6%
Télécommunication	7.2%
Energie	4.13%
Gaz et Pétrole intégrés	1.18%
Équipements et Services liés au Pétrole et au Gaz	2.91%
Exploration et Production de Pétrole et de Gaz	0.03%
Materiaux	1.4%
Services aux collectivités	1.1%
Immobilier	1.0%

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés à la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE1?

	Oui :			
		Dans le gaz fossile	[Dans l'énergie nucléaire
×	Non:			

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





^{*} Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si ellles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable.

Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable.



Quelle était la part d'investissement durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le niveau d'investissements durables ayant un objectif environnemental mais qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE est de 22.6% de l'actif net.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le niveau d'investissements durables ayant un objectif social était de 38.5% de l'actif net.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Outre les investissements durables, le fonds peut investir dans des liquidités (et instruments équivalent) à des fins de gestion de la liquidité. Le fonds peut également investir dans des instruments dérivés à des fins de couverture.

Dans la mesure où le fonds prend des positions courtes en utilisant des instruments dérivés sur sous-jacent unique, les exclusions définies à l'échelle de la société de gestion s'appliquent. Ces produits dérivés sont examinés pour s'assurer qu'ils respectent les normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes du travail et de lutte contre la corruption, par le biais d'un filtrage des controverses (approche « basée sur les normes »). Ces investissements sont soumis à un examen des garanties minimales pour s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de

l'UF



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Les actions énumérées ci-dessous ont été menées par Carmignac en 2022 afin de soutenir le processus d'investissement en respectant les caractéristiques environnementales et sociales

Pilier 1: Intégration ESG

- Ajout d'indicateurs sociaux supplémentaires (données sur la satisfaction des employés et des consommateurs) dans le processus de notation ESG exclusif de START, informant les analystes des aspects matériels qui peuvent affecter la thèse dinvestissement.
- Amélioration de la capacité de suivi des obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité afin de faciliter le suivi et la production de rapports futurs dans le système Global

- Portfolio Monitoring avec n tableau de bord des gestionnaires de portefeuille sur les positions des fonds.
- Développement des modèles de notation ESG souverains propriétaires (Impact et Global) dans l'interface START pour améliorer l'efficacité et les connaissances de l'équipe de gestion de portefeuille.
- Intégration du suivi des principaux impacts négatifs et mise en place d'une politique visant à intégrer ces informations sur les indicateurs environnementaux, sociaux et des droits de l'homme dans la logique d'investissement.
- Transparence accrue et suivi automatisé du processus de réduction de l'univers.
- Ajout dans le système ESG propriétaire de START d'une cartographie de l'alignement sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies mesurée en % des revenus pour chaque entreprise où il existe des liens entre les activités commerciales directement liées aux neuf ODD que nous avons choisis et qui sont investissables.
- Suivi hebdomadaire du pourcentage minimum d'investissements durables partagé avec les équipes d'investissement dans le cadre du suivi interne ESG.

Pilier 2: Exclusions

- Automatisation du processus de révision trimestrielle de la liste afin d'identifier les entreprises qui seraient soumises aux exclusions dures sectorielles ou controversées et au processus de réduction de l'univers, le cas échéant.

Pilier 3 Vote et engagement

- Introduction d'une approche de "vote clé" pour donner la priorité aux entreprises identifiées pour des recommandations de vote plus ciblées et des engagements potentiels liés à la décision de vote, en particulier les votes "Say on climate".
- Développement de bulletins d'information trimestriels sur la gestion responsable afin de montrer publiquement aux clients comment nous encourageons la propriété active.
- Poursuite de notre plan trimestriel d'engagement des entreprises, dont près de 58% étaient liés à des questions thématiques environnementales, sociales ou de gouvernance.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits d'actionnaires et l'engagement avec les entreprises dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et l'équipe ESG. Nous pensons que notre engagement permet de mieux comprendre comment les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent considérablement leur profil ESG tout en assurant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'une des cinq considérations suivantes 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé, ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et détenteurs d'obligations lorsque cela permet d'influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et maintient des politiques et des directives.

En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises sur des sujets spécifiques ESG au niveau de Carmignac, et auprès de 19 entreprises dans ce fonds en particulier.

Par exemple avec Amazon, suite à notre engagement avec la société en mars 2021, et étant donné que la société continue à faire l'objet de controverses concernant la gestion des externalités environnementales et sociales que leurs activités génèrent, nous avons ré-engagé le dialogue. Nous avons tenu cette réunion en avril et avons concentré notre engagement sur les sujets suivants:

- Le rôle du fondateur (Jeff Besos) au sein de l'entreprise
- La structure de gouvernance en place pour la gestion des questions environnementales, sociales et éthiques
- Le traitement des employés et la relation de l'entreprises avec les syndicats
- Leur approche des questions fiscales
- Leur performance environnementale

En outre, nous avons demandé plus de transparence sur les informations relatives à l'économie circulaire de l'entreprise, notamment sur la manière dont elle traite les retours clients, l'empreinte carbone de ces retours et les initiatives en matière de dons.

Nous avons indiqué à l'entreprise qu'elle devait améliorer sa transparence globale sur les diverses initiatives environnementales et sociales qu'elle prend pour améliorer les pratiques et son problème de réputation. Après consultation avec l'analyste sectoriel, cet engagement n'a pas déclenché de changement dans notre système de notation propriétaire START. Cependant, nous continuerons à surveiller les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) de l'entreprise et à nous engager avec eux.



Les indices de

référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les

caractéristiques

environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur

l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

RAPPORT ANNUEL

DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

DE DROIT FRANCAIS

CARMIGNAC INVESTISSEMENT

(Opérations de l'arrêté du 30 décembre 2022)



Sommaire

Certification du Commissaire aux comptes	3
Caractéristiques de l'OPC	8
Politique d'investissement	26
nformations réglementaires	31
Certification du Commissaire aux comptes	74
Caractéristiques de l'OPC	79
Politique d'investissement	93
nformations réglementaires	98

Certification du Commissaire aux comptes



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 décembre 2022

CARMIGNAC INVESTISSEMENT

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion CARMIGNAC GESTION 24, place Vendôme 75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CARMIGNAC INVESTISSEMENT relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr



CARMIGNAC INVESTISSEMENT

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.



CARMIGNAC INVESTISSEMENT

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



CARMIGNAC INVESTISSEMENT

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique Le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit Frédéric SELLAM 2023.04.13 18:09:07 +0200

RAPPORT ANNUEL 2022 DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT

Caractéristiques de l'OPC

Classification

Actions internationales.

Modalités de détermination et affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables	Parts « Acc »	Parts « dis »
Affectation du résultat net	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Distribution ou report, sur décision de la société de gestion
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Distribution ou report, sur décision de la société de gestion

Pays où le Fonds est autorisé à la commercialisation

Parts A CHF Acc Hdg: Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Royaume-Uni, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Singapour.

Parts A EUR Acc : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Royaume-Uni, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Suède et Singapour.

Parts A EUR Y dis : Autriche, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Royaume-Uni, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Suède et Singapour.

Parts E EUR Acc: Autriche, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Singapour.

Objectif de gestion

L'objectif du fonds est de surperformer son indicateur de référence, sur un horizon de placement recommandé de 5 ans.

La recherche de performance se fait au travers d'une gestion active principalement sur les marchés actions, fondée sur l'analyse fondamentale des sociétés ainsi que sur les anticipations du gérant sur l'évolution de l'environnement économique et des conditions de marché.

En outre, le fonds cherche à investir de manière durable pour une croissance à long terme et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable. Les modalités d'application de la démarche d'investissement socialement responsable sont décrites dans la partie « Caractéristiques extra-financières » ci-dessous et sont disponibles sur le site internet www.carmignac.com et https://www.carmignac.fr/fr_FR/nous-connaitre/investissement-socialement-responsable-isr-1252.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l'indice mondial MSCI des actions internationales MSCI AC WORLD NR (USD).

Le MSCI AC WORLD NR (USD) est un indice représentatif des principales capitalisations mondiales au sein des pays développés et Emergents. Il est calculé en dollars par MSCI, dividendes net réinvestis, puis converti en euros (code Bloomberg : NDUEACWF).

Ce fonds est un OPCVM géré activement. Un OPCVM géré activement est un OPCVM dont la composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement. L'univers d'investissement du fonds est au moins partiellement basé sur l'indicateur. La stratégie d'investissement du fonds ne dépend pas de l'indicateur. Par conséquent, les positions du Compartiment et les pondérations peuvent différer sensiblement de la composition de l'indicateur. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart.

L'indicateur de référence n'est plus inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA depuis le 1 janvier 2021 sans que cela n'affecte son utilisation par le Fonds conformément à la position de l'ESMA 80-187-610. Pour toute information complémentaire sur cet indice, veuillez-vous référer au site Internet de l'administrateur : https://www.msci.com. La société de gestion est en mesure de remplacer l'indicateur de référence si celui-ci subissait des modifications substantielles ou cessait d'être fourni.

Stratégie d'investissement

STRATEGIES UTILISEES

Le fonds est exposé en permanence à hauteur de 60% au moins de l'actif net en actions de la zone euro, internationales et des pays émergents, de toutes capitalisations cotées sur les places financières du monde entier.

Le fonds a toute latitude pour faire varier son exposition au marché de change jusqu'à un maximum de 125% de l'actif net.

La stratégie d'investissement est mise en œuvre principalement au travers du portefeuille de titres vifs et l'utilisation d'instruments dérivés sur les marchés d'actions, et dans une moindre mesure de change, de taux, de crédit, et d'indices de matières premières, sans contrainte a priori d'allocation par zone géographique, secteur, type ou taille de valeurs.

La gestion du fonds étant active, l'allocation d'actifs peut différer sensiblement de celle constituée par son indicateur de référence. La politique de gestion met en œuvre une répartition des risques au moyen d'une diversification des placements. De la même façon, le portefeuille constitué est fondé sur une analyse financière approfondie, peut différer sensiblement, tant en termes géographiques que sectoriels, des pondérations de l'indicateur de référence.

En cas de besoin, la répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs (actions, taux, change...) et catégories d'OPC (actions, mixtes, obligataires, monétaires...) peut varier en fonction des anticipations du gérant.

Stratégie Actions:

La stratégie actions est déterminée à la fois par une analyse financière détaillée des sociétés dans lesquelles le fonds est amené à prendre des participations, qu'elles soient vendeuses ou acheteuses, et par une analyse macroéconomique. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale aux actions du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Ces interventions sont déterminées par :

- La sélection de titres qui résulte d'une étude financière approfondie de la société, de rencontres régulières avec le management et d'un suivi rigoureux des évolutions de l'entreprise. Les critères retenus sont en particulier les perspectives de croissance, la qualité des dirigeants, le rendement et la valeur d'actif,
- L'allocation de l'exposition actions selon les différents secteurs économiques,
- L'allocation de l'exposition actions selon les différentes zones géographiques.

Stratégie de Change:

Les choix opérés par le gérant en termes d'exposition au marché de change résultent d'une analyse macroéconomique globale et notamment des perspectives de croissance, d'inflation et de politiques monétaires et budgétaires des différents pays et zones économiques. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale à chaque devise du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Ces interventions sur le marché du change en fonction des anticipations de l'évolution des différentes devises sont déterminées par :

- L'allocation devises entre les différentes zones géographiques au travers de l'exposition générée par des titres vifs libellés en devise étrangère,
- L'allocation devises entre les différentes zones géographiques directement via des instruments dérivés sur change.

Stratégie de Taux :

Le choix des investissements réalisés sur les marchés de taux est basé à la fois sur l'anticipation de scénarios macroéconomiques internationaux et sur une analyse des politiques monétaires des différentes banques centrales. Cette étude conduit à définir le niveau de sensibilité globale du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Ces interventions sur les marchés de taux sont déterminées par :

- L'allocation de sensibilité entre les différents marchés de taux,
- L'allocation de la sensibilité entre les différents segments des courbes de taux.

Stratégie de Crédit :

Le choix des investissements réalisés sur les marchés de crédit est basé à la fois sur l'anticipation de scénarios macroéconomiques internationaux et sur les études financières concernant la solvabilité des émetteurs. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale au crédit du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Ces interventions sur les marchés de crédit sont déterminées par :

- La sélection de titres fondée sur une analyse interne reposant notamment sur les critères de rentabilité, de qualité de crédit, de liquidité, de maturité ou sur des perspectives de recouvrement pour des émetteurs en difficulté.
- L'allocation dette publique/dette privée,
- L'allocation crédit sur les titres de créances et instruments monétaires publics ou privés ou obligations privées selon des critères de notation, de secteur, de subordination.

Pour l'ensemble de ces stratégies (hors Crédit), en plus des positions acheteuses :

- Le gérant est amené à prendre des positions vendeuses (positions dites « courtes » ou « short ») sur les sousjacents éligibles au portefeuille lorsqu'il considère que ces sous-jacents sont surévalués par le marché, par l'utilisation d'instruments éligibles,
- Le gérant met également en œuvre des stratégies de valeur relative par la combinaison de positions acheteuses et vendeuses sur les sous-jacents éligibles au portefeuille,
- L'univers d'investissement pour l'ensemble des stratégies inclut les pays émergents dans les limites définies dans la section « Descriptif des catégories d'actifs et des contrats financiers et leur contribution à la réalisation de l'objectif de gestion ».

Caractéristiques extra-financières

Le fonds est classé comme un produit financier, tel que décrit à l'article 9 du règlement UE n°2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), ayant un objectif d'investissement durable consistant à investir principalement (c'est-à-dire plus de 50 % des actifs net du fonds) en actions d'entreprises dont plus de 50% du chiffre d'affaire provient de biens et services liés à des activités commerciales positivement alignées sur l'un des 9 (sur 17) objectifs de développement durable des Nations Unies (« les 9 Objectifs de Développement Durable ») sélectionnés pour ce fonds : (1) Eradication de la pauvreté, (2) « Zéro » faim, (3) Santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre et assainissement, (7) Énergie propre et à un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables.

Pour plus d'informations sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, veuillez consulter https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable.

TYPE D'APPROCHE

L'approche du fonds se concentre se concentre sur l'obtention de résultats positifs liés aux Objectifs de Développement Durable.

Le fonds applique également une politique active de vote et d'engagement dans ses investissements. Pour plus de détails, veuillez-vous

référer à la politique d'engagement des porteurs disponible sur le site internet de Carmignac.

MISE EN PLACE DE L'ANALYSE EXTRA-FINANCIERE DANS LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

L'analyse extra-financière est mise en œuvre dans la stratégie d'investissement en réalisant les activités décrites ci-dessous conduisant à une réduction d'au moins 20% de l'univers d'investissement du fonds. L'univers d'investissement est évalué au regard des risques et opportunités ESG enregistrés dans l'outil de recherche interne et propriétaire « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) de Carmignac.

Filtrage négatif:

- (1) Les entreprises dont les notations ESG reflètent des risques ESG élevés sont exclues de l'univers d'investissement du fonds. Ces exclusions s'appuient sur les notations ESG de notre outil de recherche interne et propriétaire « START > et les notes MSCI de ces entreprises : les entreprises dont la notation MSCI sur les piliers environnementaux ou sociaux est inférieure à 1.4 et les entreprises ayant comme note globale MSCI « B » ou « CCC » sont a priori exclu de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises ayant une note supérieure à C dans notre plateforme START (sur la base d'une notation de A à E) pourront néanmoins réintégrer l'univers d'investissement du fonds après une étude qualitative ad hoc et des échanges avec ces entreprises.
- (2) Le fonds applique également un filtrage négatif contraignant à l'échelle de la société et excluant certains secteurs et activités de l'univers d'investissement du fonds.

La réduction de l'univers d'investissement conséquence au filtrage négatif mise en place par la société de gestion fait l'objet d'une révision sur une base trimestrielle.

Filtrage positif:

Le fonds cherche à investir dans des sociétés apportant une contribution positive aux 9 Objectifs de Développement Durable. Une cartographie est construite en triant les données brutes des revenus de l'entreprise par activité. Un investissement est considéré comme conforme si plus de 50 % du chiffre d'affaire de l'entreprise provient d'activités commerciales qui contribuent à l'un des 9 Objectifs de Développement Durable.

Pour plus d'informations sur l'alignement des Objectifs de Développement Durable et les catégories durables, veuillez consulter https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/ou vous référer au site de Carmignac Investissement Responsable.

EXEMPLES DE CRITERES EXTRA-FINANCIERS (NON EXHAUSTIFS)

- Environnement : approvisionnement et fournisseurs, type d'énergie et efficacité énergétique, gestion de l'eau et des déchets, données sur les émissions de carbone, consommation moyenne d'eau.
- Social : politiques de capital humain, protection des données clients et cybersécurité.
- Gouvernance : réglementation, gouvernance d'entreprise, satisfaction des salariés, rotation du personnel, indépendance du conseil d'administration, politique de rémunération des dirigeants, traitement des actionnaires minoritaires, comportement des entreprises concernant les pratiques comptables, fiscales et anti-corruption.

NE PAS PORTER PREJUDICE SIGNIFICATIF

Le fonds s'abstiendra d'effectuer et exclura tout investissement qui pourrait nuire de manière significative à l'objectif d'investissement durable. Pour ce faire, tous les investissements sont évalués afin de déterminer leurs effets négatifs et leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes du travail et de lutte contre la corruption. Pour plus de détails, veuillez-vous référer à la politique d'exclusion disponible sur le Site Investissement Responsable de Carmignac.

AVERTISSEMENT SUR LES LIMITES DE L'APPROCHE ADOPTEE

Le risque de durabilité du fonds peut différer du risque de durabilité de l'indicateur de référence.

UNIVERS D'INVESTISSEMENT SUR LEQUEL L'ANALYSE EXTRA-FINANCIERE EST APPLIQUEE

L'analyse extra-financière est appliquée à au moins 90% des participations en actions, des émetteurs d'obligations d'entreprises et d'obligations souveraines.

EMISSIONS DE CO2

Le fonds vise à atteindre des émissions de carbone inférieures de 30% à l'indicateur de référence mesurées par l'intensité carbone (revenus en tCO2/mUSD; agrégés au niveau du portefeuille (Scope 1 et 2 du protocole GHG). Les résultats sont présentés dans le rapport annuel de la société. Pour plus de détails, se référer à la politique climatique disponible sur le site de l'Investissement Responsable de Carmignac.

CHOIX DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE

Le fonds a désigné son indicateur de référence (tel que décrit ci-dessus dans la section « Indicateur de Référence ») comme indice de référence. L'indicateur de référence est un indice général du marché et représente l'univers d'investissement du fonds, utilisé comme référence pour comparer la performance de durabilité du fonds, émissions de carbone incluses, avec celle de l'indicateur de référence. Les résultats sont publiés mensuellement sur le site Internet de l'Investissement Responsable de Carmignac. Une description, une méthodologie et une composition de l'indice de référence se trouvent dans la section Indicateur de référence ci-dessus.

TAXONOMIE

Au regard du Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Taxonomie »), le fonds contribue au travers de ses investissement aux objectifs environnementaux suivants : atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique.

Le fonds investit en outre dans des sociétés contribuant positivement aux Objectifs de Développement Durable décrits ci-dessus.

Les sociétés dans lesquelles le fonds investit sont analysées au travers de leurs revenus, utilisés comme indicateur clé de performance, afin de déterminer l'éligibilité de leurs activités à Taxonomie. Ces sociétés sont soumises à un examen des garanties minimales permettant de s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme. En outre, le fonds veille à ce que ces activités ne causent pas de préjudice important aux objectifs environnementaux.

Le fonds détermine si une activité commerciale contribue de manière substantielle à l'adaptation au changement climatique ou à l'atténuation du changement climatique lorsque les normes techniques ou les données nécessaires à une telle détermination sont mises à disposition par les sociétés émettrices ou lorsque ces normes ne sont pas requises. Si les normes techniques sont requises mais non encore mises à disposition par les sociétés émettrices, le fonds sera dans l'incapacité de mener à bien cette évaluation. Dans ce cas, l'analyse des garanties minimales et de l'absence de préjudice important aux objectifs environnementaux est néanmoins effectuée.

La part des investissements du fonds contribuant aux deux objectifs environnementaux mentionnés ci-dessus est actuellement faible. Le fonds anticipe un accroissement de cette part des investissements alignés sur Taxonomie lorsqu'il sera en mesure d'identifier davantage de sociétés dont les activités commerciales sont alignées sur les objectifs environnementaux fixés dans le Règlement Taxonomie, à mesure que ces dernières mettent à disposition du fonds les normes techniques et données nécessaires à cette analyse.

Descriptif des catégories d'actifs et des contrats financiers et leur contribution à la réalisation de l'objectif de gestion

ACTIONS

Le fonds, investi au minimum à 51% de son actif net en actions, est exposé en permanence à hauteur de 60% minimum de l'actif net au travers de titres vifs ou d'instruments dérivés, aux marchés d'actions de la zone euro et/ou internationaux, dont une part qui peut être importante sur les pays émergents notamment la Chine domestique cependant dans la limite de 10% pour ce cas. Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des titres non cotés sélectionnés par le gérant.

Le fonds intervient sur des valeurs de tous secteurs, de toutes zones géographiques et de toutes capitalisations.

DEVISES

Le fonds peut utiliser en exposition et en couverture ou en valeur relative les devises autres que la devise de valorisation du fonds. Le fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme et conditionnel sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, dans le but d'exposer le fonds aux devises autres que celles de valorisation ou dans le but de couvrir le fonds contre le risque de change. L'exposition nette en devises peut s'élever à 125% de l'actif net et peut différer de celle de son indicateur de référence et/ou de celle du seul portefeuille d'actions et d'obligations.

TITRES DE CREANCE ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE

Afin de réaliser son objectif de gestion, le fonds peut investir dans des titres de créances négociables, des instruments du marché monétaire et des obligations à taux fixe ou variable, sécurisées (y compris covered bonds) ou non, pouvant être indexés sur l'inflation, des marchés de la zone euro ou des marchés internationaux dont les émergents. Le fonds peut investir sur des émetteurs privés ou publics.

La sensibilité globale du portefeuille, définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêts, peut varier de -4 à +5.

La moyenne pondérée des notations des instruments de dette détenus par le fonds au travers des OPC ou en direct sera au moins « investment grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans des instruments de dette dont la notation peut être inférieure à « investment grade », ou sans notation. Dans ce dernier cas, la société procède à sa propre analyse et évaluation de la qualité de crédit.

La société de gestion procède à sa propre analyse du profil rendement/risque des titres (rentabilité, crédit, liquidité, maturité). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution de la notation du titre) ne se fonderont pas exclusivement sur le critère de ses notations mais reposeront également sur une analyse interne par la société de gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.

Aucune contrainte d'allocation n'est imposée ni entre dette privée et publique, ni sur la maturité, ni sur la sensibilité des actifs choisis.

INSTRUMENTS DERIVES

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le fonds peut intervenir en exposition, en valeur relative ou en couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux dont les marchés émergents, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Les instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), le change à terme, les swaps (dont de performance), les swaptions, et les CFD (contract for differences), portant sur un ou plusieurs des risques/instruments sous-jacents (titres vifs, indices, paniers) sur lesquels le gérant peut intervenir.

Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- Actions (dans la limite de 100% de l'actif net),
- Devises,
- Taux,
- Dividendes.
- Volatilité et variance dans la limite de 10% de l'actif net,
- Matières premières par l'intermédiaire de contrats financiers éligibles dans la limite de 20% de l'actif net,
- Et ETF (instrument financier).

STRATEGIE D'UTILISATION DES INSTRUMENTS DERIVES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Les instruments dérivés sur action, sur indice action ou sur panier d'actions ou d'indices actions sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse ou couvrir l'exposition d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs, d'un secteur économique, d'une zone géographique ou tout simplement pour ajuster l'exposition globale du fonds aux marchés actions, selon les pays, zones géographiques, secteurs économiques, émetteurs ou groupes d'émetteurs.

Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse.

Les instruments dérivés de change sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse ou couvrir l'exposition d'une devise ou tout simplement pour ajuster l'exposition globale du fonds au risque de change. Ils peuvent être également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les marchés de devise. Le fonds détient également des contrats de change à terme ferme de gré à gré en vue de couvrir le risque de change des parts hedgées libellées dans une devise autre que l'Euro.

Les instruments dérivés de taux d'intérêt sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse, ou pour couvrir l'exposition au risque de taux ou tout simplement pour ajuster la duration globale du portefeuille. Les contrats dérivés de taux sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse entre différents marchés de taux selon les pays, les zones géographiques, ou les segments de courbe.

Les instruments de volatilité ou de variance sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse de la volatilité des marchés, pour couvrir l'exposition actions ou pour ajuster l'exposition du portefeuille à la volatilité ou la variance des marchés. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur la volatilité des marchés.

Les instruments dérivés de dividendes sont utilisés pour s'exposer à la hausse ou à la baisse du dividende d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs ou pour couvrir le risque de dividende d'un émetteur ou d'un groupe d'émetteurs, le risque de dividende étant le risque que le dividende d'une action ou d'un indice action ne se réalise pas comme anticipé par le marché. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse de dividendes sur le marché actions.

Les instruments dérivés sur matières premières sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse des matières premières, pour couvrir l'exposition aux matières premières ou pour ajuster l'exposition du portefeuille aux matières premières. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les matières premières.

L'exposition globale aux instruments dérivés est contrôlée par le niveau de levier, défini comme la somme des nominaux bruts de dérivés calculée sans effet de compensation ni couverture, couplé à la limite de VaR du fonds (cf. section « VI. Risque global »).

Les instruments dérivés pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de « Best Execution/Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Ces contreparties sont des établissements de crédit ou des sociétés d'investissement établis dans un Etat membre de l'Union européenne, ayant reçu une notation de crédit minimale de BBB- (ou équivalente) d'au moins une des principales agences de notation de crédit. Les instruments dérivés font l'objet d'échanges de garanties, dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Contrats constituant des garanties financières ». Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds, et/ou sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés.

TITRES INTEGRANT DES DERIVES

Le fonds peut investir sur des titres intégrant des dérivés notamment, obligations convertibles, obligations callables/puttables, credit linked notes (CLN), EMTN, warrants et bons de souscription à la suite d'opérations sur titres entraînant l'attribution de ce type de titres négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Ces titres intégrant des dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- Actions dans la limite de 100% de l'actif net,
- Devises,
- Taux,
- Dividendes,
- Volatilité et variance dans la limite de 10% de l'actif net,
- Matières premières par l'intermédiaire de contrats financiers éligibles dans la limite de 20% de l'actif net,
- Et ETF (instrument financier).

STRATEGIE D'UTILISATION DES TITRES INTEGRANT DES DERIVES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Le gérant utilise des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, afin d'optimiser l'exposition ou la couverture du portefeuille en réduisant notamment le coût d'utilisation de ces instruments financiers ou en s'exposant à plusieurs facteurs de performances.

Le risque lié à ce type d'investissement est limité au montant investi pour l'achat des titres à dérivés intégrés.

Le montant des investissements en titres intégrant des dérivés, hors obligations contingentes convertibles et obligations *callables/puttables*, ne peut dépasser plus de 10% de l'actif net.

Dans la limite de 10% de l'actif net, le gérant peut investir dans des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »). Ces titres présentent un rendement souvent supérieur (en contrepartie d'un risque supérieur) à des obligations classiques de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure de capital de l'émetteur (dette subordonnée). Ils sont émis par des établissements bancaires sous la surveillance d'une autorité de tutelle. Ils peuvent ainsi associer des caractéristiques obligataires et des caractéristiques actions, car ce sont des instruments convertibles hybrides. Ils peuvent être assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui les transforme en actions ordinaires en cas d'évènement déclencheur menaçant la banque émettrice.

Le fonds peut également investir en obligations callables et en obligations puttables dans la limite de 49% de son actif net. Ces titres de créances négociables comportent un élément optionnel permettant, sous certaines conditions (durée de détention, survenance d'un évènement spécifique...), le remboursement anticipé du principal à l'initiative de l'émetteur (dans le cas des obligations callables) ou à la demande de l'investisseur (dans le cas des obligations puttables).

OPC ET FONDS D'INVESTISSEMENT

Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net en :

- Parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger,
- Parts ou actions de FIA de droit français ou européen,
- Fonds d'investissement de droit étranger.

A condition que les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger respectent les critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds peut investir dans des OPC gérés par Carmignac Gestion ou une société liée. Le fonds peut avoir recours aux « trackers », supports indiciels cotés et « exchange traded funds ».

DEPOTS ET LIQUIDITES

Le fonds peut avoir recours à des dépôts en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Ces opérations sont réalisées dans la limite de 20% de l'actif net. Ce type d'opération sera utilisé de manière exceptionnelle.

Le fonds peut détenir des liquidités à titre accessoire, notamment, pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs.

Le prêt d'espèces est prohibé.

EMPRUNTS D'ESPECES

Le fonds peut être emprunteur d'espèces, notamment en raison d'opérations d'investissement/désinvestissement ou de souscription/rachat. Le fonds n'ayant pas vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, ces emprunts seront temporaires et limités à 10 % maximum de l'actif net du fonds.

ACQUISITIONS ET CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES

Aux fins de gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le fonds peut effectuer des opérations d'acquisition/cession temporaires de titres, (opérations de financement sur titres) portant sur des titres financiers éligibles au fonds (essentiellement actions et instruments du marché monétaire), jusqu'à 20% de son actif net. Ces opérations sont réalisées afin d'optimiser les revenus du fonds, placer sa trésorerie, ajuster le portefeuille aux variations d'encours, ou mettre en œuvre les stratégies décrites précédemment. Ces opérations consistent en des opérations de :

- Prise et mise en pensions de titres,
- Prêt/Emprunt de titres.

La proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de telles opérations est de 10% de l'actif net.

La contrepartie à ces opérations est CACEIS Bank Luxembourg Branch, CACEIS Bank Luxembourg Branch ne dispose d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds.

Dans le cadre de ces opérations, le fonds peut recevoir/verser des garanties financières (« collateral ») dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Gestion des garanties financières ».

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique frais et commissions.

Contrats constituant des garanties financières

Dans le cadre de réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et les opérations d'acquisition/cession temporaire des titres, le fonds peut recevoir ou donner des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son risque global de contrepartie.

Les garanties financières sont essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat, bons du Trésor, (...), pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres. Toutes les garanties financières, reçues ou données, sont transférées en pleine propriété.

Le risque de contrepartie dans des transactions sur instruments dérivés de gré à gré combiné à celui résultant des opérations d'acquisition/cession temporaire de titres, ne peut excéder 10% des actifs nets du fonds lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

A cet égard, toute garantie financière (collateral) reçue et servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectera les éléments suivants :

- Elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations ou bons du trésor de toute maturité émis ou garantis par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial;
- Elle est détenue auprès du Dépositaire du fonds ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;
- Elle respecte à tout moment conformément à la réglementation en vigueur, les critères en termes de liquidité, d'évaluation (a minima quotidienne), de qualité de crédit des émetteurs, (de notation minimum AA-), de faible corrélation avec la contrepartie et de diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de l'actif net;
- Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension, et dans une moindre mesure en obligations d'Etat ou bons du trésor de haute qualité et en OPC monétaires à court terme.

Les obligations d'Etat et les bons du trésor reçus en garantie financière font l'objet d'une décote comprise entre 1 et 10%. Celle-ci est fixée contractuellement par la société de gestion avec chaque contrepartie.

Profil de risque

Le fonds est principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments sont sensibles aux évolutions et aux aléas des marchés. Le profil de risque du fonds est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de CARMIGNAC GESTION, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

- a) Risque lié à la gestion discrétionnaire: La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance du fonds dépendra des sociétés sélectionnées et de l'allocation d'actifs définie par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.
- **b) Risque de perte en capital :** Le portefeuille ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat.
- c) Risque action: Le fonds étant exposé au risque des marchés actions, la valeur liquidative du fonds peut baisser en cas de variation à la hausse ou à la baisse des marchés actions.
- d) Risque de change: Le risque de change est lié à l'exposition, via des investissements et par des interventions sur les instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation du fonds. La fluctuation des devises par rapport à l'euro peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur liquidative du fonds. Pour les parts libellées dans une devise autre que l'euro, le risque de change lié à la variation de l'euro par rapport à la devise de valorisation est résiduel du fait de la couverture systématique. Cette couverture peut générer un écart de performance entre les parts en devises différentes.
- e) Risque lié aux pays émergents : Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, et les variations de cours peuvent y être élevées.
- f) Risque de taux d'intérêt: Le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de mouvement des taux. Lorsque la sensibilité du portefeuille est positive, une hausse des taux d'intérêt peut entrainer une baisse de la valeur du portefeuille. Lorsque la sensibilité est négative, une baisse des taux d'intérêts peut entrainer peut entrainer une baisse de la valeur du portefeuille.
- g) Risque de crédit: Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notations financière, la valeur des obligations peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.
- h) Risque de liquidité: Les marchés sur lesquels le fonds intervient peuvent être affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

- i) Risque lié aux investissements en Chine: Les investissements en Chine sont exposés au risque politique et social (réglementations contraignantes susceptibles de modifications unilatérales, instabilité sociale, ...), au risque économique, du fait d'un cadre juridique et réglementaire moins développé que le cadre européen, et au risque boursier (marché volatile et instable, risque de suspension brutal de cotation,...). Le fonds est exposé au risque lié au statut et à la licence RQFII; attribuée en 2014 à Carmignac Gestion pour le compte des OPC gérés par les sociétés de gestion du groupe. Son statut est soumis à l'examen constant des autorités chinoises et peut être à tout moment revu, réduit ou retiré, ce qui peut affecter la valeur liquidative du fonds. Enfin le fonds est exposé au risque lié aux investissements effectués à travers la Plateforme Hong-Kong Shanghai Connect (« Stock Connect »), qui permet d'investir sur le marché de Hong-Kong sur plus de 500 titres cotés à Shanghai. Ce système comporte du fait de sa structuration des risques plus élevés de contrepartie et de livraison des titres.
- j) Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs: Un titre est classé « spéculatif » lorsque sa notation est inférieure à « investment grade ». La valeur des obligations classées « spéculatif » peut baisser de façon plus importante et plus rapide que celles des autres obligations et impacter négativement la valeur liquidative du fonds qui peut baisser.
- k) Risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles contingentes (CoCos): Risque lié au seuil de déclenchement: ces titres comportent des caractéristiques qui leur sont propres. La survenance de l'évènement contingent peut amener une conversion en actions ou encore un effacement temporaire ou définitif de la totalité ou d'une partie de la créance. Le niveau de risque de conversion peut varier par exemple selon la distance d'un ratio de capital de l'émetteur à un seuil défini dans le prospectus de l'émission. Risque de perte de coupon: sur certains types de CoCos, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé par l'émetteur. Risque lié à la complexité de l'instrument: ces titres sont récents, leur comportement en période de stress n'a pas été totalement éprouvé. Risque lié au report de remboursement ou/et non remboursement: les obligations contingentes convertibles sont des instruments perpétuels, remboursables aux niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente. Risque de structure de capital: contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital, alors que les détenteurs d'actions du même émetteur ne la subissent pas. Comme pour le marché des obligations à haut rendement, la liquidité des obligations contingentes convertibles peut se trouver significativement affectée en cas de période de trouble sur les marchés.
- I) Risque lié aux indices de matières premières : La variation du prix des matières premières et la volatilité de ce secteur peuvent entrainer une baisse de la valeur liquidative.
- m) Risque lié à la capitalisation: Le fonds peut être exposé à des marchés actions de petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse étant en général plus réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds peut donc en être affectée.
- n) Risque de contrepartie: Le risque de contrepartie mesure la perte potentielle en cas de défaillance d'une contrepartie sur des contrats financiers de gré à gré ou des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires des titres à honorer ses obligations contractuelles. Le fonds y est exposé par le biais des contrats financiers de gré à gré conclus avec les différentes contreparties. Pour réduire l'exposition du fonds au risque de contrepartie, la société de gestion peut constituer des garanties au bénéfice du fonds.
- o) Risque de volatilité: La hausse ou la baisse de la volatilité peut entrainer une baisse de la valeur liquidative. Le fonds est exposé à ce risque, notamment par le biais des produits dérivés ayant pour sous-jacent la volatilité ou la variance.
- p) Risques liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres : L'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entrainer un effet négatif sur la valeur liquidative du fonds.

- **q) Risque juridique :** Il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.
- r) Risque lié à la réutilisation des garanties financières : Le fonds n'envisage pas de réutiliser les garanties financières reçues, mais dans le cas où il le ferait, il s'agit du risque que la valeur résultante soit inférieure à la valeur initialement reçue.
- s) Risque lié aux titres non cotés: Ces titres comportent un risque de liquidité du fait de l'absence de marché actif et de la nature des émetteurs; ces titres comportent également un risque de valorisation et de volatilité compte tenu de l'absence de cotation et de référence de marché. L'impossibilité de vendre ces titres aux heures et aux prix initialement prévus peut donc avoir un impact négatif sur la valeur nette d'inventaire du fonds.
- t) Risque de durabilité: Désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il ou elle se produit, peut avoir un impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements et, à terme, sur la valeur nette d'inventaire du fonds.

✓ Intégration du risque de durabilité dans les décisions d'investissement

Les investissements du fonds sont exposés à des risques de durabilité qui représentent un risque important potentiel ou réel pour maximiser les rendements ajustés au risque à long terme. La société de gestion a par conséquent intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement et ses processus de gestion des risques à travers un processus en 3 étapes :

1/ Exclusion: Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. La société de gestion a mis en place une politique d'exclusion qui prévoit, entre autres, des exclusions d'entreprises et des seuils de tolérance pour des activités dans des domaines tels que les armes controversées, le tabac, les divertissements pour adultes, les producteurs de charbon thermique et les sociétés de production d'électricité. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'exclusion à l'adresse: https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-4738.

2/ Analyse : la société de gestion intègre l'analyse ESG aux côtés de l'analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité des sociétés émettrices dans l'univers d'investissement avec une couverture supérieure à 90% des obligations d'entreprise et des actions. Le système de recherche ESG propriétaire de Carmignac, START, est utilisé par la société de gestion pour évaluer les risques de durabilité. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la politique d'intégration ESG à l'adresse https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-4738

et aux informations sur le système START à l'adresse https : https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/en-pratique-4692.

3/ Engagement : La société de gestion collabore avec les sociétés émettrices ou les émetteurs sur des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale ou de gouvernance spécifique, un impact durable, des comportements controversés ou lors des décisions de vote par procuration. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'engagement à l'adresse :

https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-4738 et https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/en-pratique-4692. Impacts potentiels du risque de durabilité sur les rendements du fonds.

Les risques de durabilité peuvent avoir des effets négatifs sur la durabilité en termes d'impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements, la valeur liquidative du fonds et, en fin de compte, sur le rendement des investissements des investisseurs.

La société de gestion peut surveiller et évaluer l'importance financière des risques de durabilité sur le rendement financier d'une société détenue de plusieurs manières :

Environnement : la société de gestion estime que si une entreprise ne tient pas compte de l'impact environnemental de ses activités et de la production de ses biens et services, une entreprise pourrait subir une détérioration du capital naturel, des amendes environnementales ou une baisse de la demande des clients pour ses biens et services. Par conséquent, l'empreinte carbone, la gestion de l'eau et des déchets, l'approvisionnement et les fournisseurs sont surveillés le cas échéant pour l'entreprise.

Social : La société de gestion considère que les indicateurs sociaux sont importants pour surveiller le potentiel de croissance à long terme et la stabilité financière d'une entreprise. Ces politiques sur le capital humain, les contrôles de sécurité des produits et la protection des données des clients font partie des pratiques importantes qui sont surveillées.

Gouvernance : La société de gestion considère qu'une mauvaise gouvernance d'entreprise peut entraîner un risque financier. Par conséquent, l'indépendance du conseil d'administration, la composition et les compétences du comité de direction, le traitement des actionnaires minoritaires et la rémunération sont des facteurs clés étudiés. En outre, le comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, fiscales et anti-corruption est vérifié.

Souscripteurs concernés et profil d'investisseur type

Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S.person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Par ailleurs, les parts de ce fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux « US persons » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « US persons » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

En dehors de cette exception, le fonds est ouvert à tous souscripteurs.

Le fonds peut servir de support à des contrats d'assurance vie en unités de comptes.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce fonds au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins et de ses objectifs propres.

La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Politique d'investissement



Commentaire de gestion

En 2022, Carmignac Investissement (Part A EUR Acc - FR0010148981) enregistre une baisse de -18,33% contre -13,01% pour son indicateur de référence (MSCI ACWI (EUR) Dividendes nets réinvestis).

Après dix ans d'absence, l'inflation est revenue, la demande refoulée, le soutien extraordinaire des institutions financières pendant les années de pandémie et la limitation de l'offre ayant contribué à la montée des prix. Prises par cette nouvelle dynamique, les banques centrales ont été poussées à adopter des politiques restrictives afin de faire face aux tensions sur le marché du travail et aux composantes persistantes sur l'inflation. Le resserrement monétaire a entraîné une hausse rapide des taux d'intérêt qui a conduit à une baisse sur les marchés obligataires. En corollaire, la plupart des marchés d'actions ont déraillé, les segments les plus chers ayant le plus souffert, au premier rang desquels les gagnants de Covid au sein des valeurs de croissance - l'énergie s'est distinguée en raison d'un changement dans la dynamique de l'offre et de la demande. Alors que les craintes de récession se sont accrues tout au long de l'année, les espoirs d'un pivot des banques centrales ont alimenté les rebonds techniques des actifs à risque. Pourtant, les marchés ont été déçus par les réunions de fin d'année des banques centrales américaine et européenne. Menacée de récession, la Chine a finalement levé sa politique de zéro-covid pour soutenir le rebond de son économie.

Notre performance négative est principalement due à notre positionnement du premier semestre, affectée par le biais de notre portefeuille en faveur des valeurs de croissance. Néanmoins, nous avons su optimiser le rebond du deuxième semestre, grâce à une réallocation du portefeuille en faveur de secteurs défensifs (santé, consommation de bas) et de secteurs plus cycliques (énergie, valeurs industrielles de qualité).

Notre portefeuille cœur est axé sur des entreprises et secteurs bien équipés pour résister à un ralentissement économique, en particulier au sein des pays développés, confrontés à nombre de défis en 2023. Notre allocation comprend ainsi des entreprises innovantes au sein de la santé, ainsi que d'autres au sein de la consommation de base, proposant des biens essentiels. Nous investissons également dans des entreprises de luxe, aux marges élevées et stables, ainsi que dans des entreprises profitant de l'adoption croissante des technologies digitales. Le portefeuille a également augmenté son exposition en Asie, en particulier dans les secteurs de l'e-commerce, des vêtements de sport et de l'immobilier en Chine, et dans des entreprises japonaises.

Tableau des performances annuelles des différentes parts de Carmignac Investissement sur l'année 2022

Part	ISIN	Devise	Performance 2022	Indicateur de référence *
A EUR ACC	FR0010148981	EUR	-18,33%	-13,01%
E EUR ACC	FR0010312660	EUR	-18,94%	-13,01%
A EUR YDIS	FR0011269182	EUR	-18,37%	-13,01%
A CHF ACC HDG	FR0011269190	CHF	-18,71%	-13,01%

^{*} MSCI ACWI (EUR) Dividendes nets réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur).

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devis	se de comptabilité")
ntres	Acquisitions	Cessions
ALPHABET- A	141 599 508,85	198 511 687,85
AMAZON.COM INC	146 427 352,39	190 760 873,96
Meta Platforms - A	93 867 481,79	169 065 400,47
ASTRAZENECA PLC	80 252 521,48	166 366 881,44
MICROSOFT CORP	107 110 120,63	97 283 247,30
MARVELL TECHNOLOGY INC	140 175 342,65	55 520 048,46
SALESFORCE INC	64 932 296,46	129 874 144,62
SCHLUMBERGER LTD	118 715 006,09	70 912 909,87
TESLA INC	76 231 525,11	86 998 778,29
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	81 718 606,69	78 405 506,52

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés au 30/12/2022

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00

o Prêts de titres : 0,00 o Emprunt de titres : 0,00 o Prises en pensions : 0,00 o Mises en pensions : 0,00

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 9 585 479,88

o Change à terme : 9 585 479,88

o Future : 0,00 o Options : 0,00 o Swap : 0,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés au 30/12/2022

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	CACEIS BANK, LUXEMBOURG BRANCH

^(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie au 30/12/2022

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	0,00

 $^{(*) \} Le \ compte \ Espèces \ intègre \ également \ les \ liquidités \ résultant \ des \ opérations \ de \ mise \ en \ pension.$

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace du 01/01/2022 au 30/12/2022

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	0,00
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	0,00

^(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devises de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

Informations réglementaires

Politique de sélection des intermédiaires

« En sa qualité de société de gestion, Carmignac Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Dans les deux cas, Carmignac Gestion a défini une politique de sélection et d'évaluation de ses intermédiaires selon un certain nombre de critères dont vous pouvez retrouver la version actualisée sur le site internet www.carmignac.com ». Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.

Stratégie d'investissement et transparence en matière d'émission de carbone

Le présent rapport annuel sera complété des informations répondant aux dispositions du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie-Climat dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice comptable.

Caractéristiques extra-financières

Au 30/12/2022, le produit financier était classé article 9 au sens de la Directive Européenne « SFDR ». Si le produit est article 8 ou 9 : Les informations réglementaires requises se situent en annexe du présent rapport.

Méthode de calcul du risque global

La méthode utilisée pour déterminer le risque global du fonds est la méthode de la VaR (*Value at Risk*) relative par rapport à un portefeuille de référence (l'indicateur de référence du fonds est son portefeuille de référence), sur un historique de deux ans, avec un seuil de confiance à 99% sur 20 jours. Le niveau de levier attendu calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture est de 200% mais peut être plus élevé sous certaines conditions.

Au 30/12/2022, Carmignac Gestion utilise les données de VaR relative en ligne avec la méthodologie de suivi du risque global du portefeuille.

	VaR 99%, 20 jours		
	Min	Moyen	Max
Carmignac Investissement	0,88	1,08	1,24

Politique de rémunération

La politique de rémunération de Carmignac Gestion SA est conçue en accord avec les règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance comme définies par la Directive OPCVM du Parlement Européen et du Conseil n°2009/65/CE du 13 juillet 2009 et n°2014/91/UE du 23 Juillet 2014 et des orientations émises par l'ESMA en date du 14 octobre 2016 (ESMA/2016/575) et par la Directive AIFM du Parlement Européen et du Conseil n°2011/61/UE.

Elle promeut une gestion des risques saine et efficace et elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle promeut notamment l'association des collaborateurs aux risques afin d'assurer que le Personnel Identifié soient pleinement engagé dans la performance à long terme de la Société.

La politique de rémunération a été approuvée par le conseil d'administration de la société de gestion. Les principes de cette politique sont examinés sur une base a minima annuelle par le comité de rémunération et de nomination et par le Conseil d'administration et adaptés au cadre réglementaire en constante évolution. Les détails de la politique de rémunération incluant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés ainsi que les informations sur le comité de rémunération et de nomination peuvent être trouvés sur le site web suivant: www.carmignac.com. Un exemplaire sur papier de la politique de rémunération est mis à disposition gratuitement sur demande.

Partie Variable : détermination et évaluation

La rémunération variable dépend à la fois de la réussite individuelle du collaborateur et de la performance de la Société dans son ensemble.

L'enveloppe des rémunérations variables est déterminée en fonction du résultat Carmignac Gestion SA au cours de l'exercice écoulé, en veillant à ce que le niveau de fonds propres reste suffisant. Elle est ensuite distribuée entre les différents services en fonction de l'évaluation de leur performance et, au sein de chaque service, en fonction de l'évaluation des performances individuelles des collaborateurs.

Le montant de la part variable de la rémunération revenant à chaque collaborateur reflète sa performance et l'atteinte des objectifs qui lui ont été fixés par la Société.

Ces objectifs peuvent être de nature quantitative et/ou qualitative et sont liés à la fonction du collaborateur. Ils prennent en compte les comportements individuels afin d'éviter notamment les prises de risques à court terme. Il est notamment pris en compte la pérennité des actions menées par le salarié et leur intérêt à long et moyen terme pour l'entreprise, l'implication personnelle du collaborateur et la réalisation des tâches confiées.

Exercice 2021

La mise en œuvre de la politique de rémunération a fait l'objet au titre de l'exercice 2021 d'une évaluation interne et indépendante laquelle a vérifié le respect des politiques et procédures de rémunération adoptées par le Conseil d'administration de Carmignac Gestion.

Exercice 2022

Le rapport annuel du Conseil d'administration de Carmignac Gestion est accessible sur le site web de Carmignac (www.carmignac.com).

Année 2022	
Nombre de collaborateurs	176
Salaires fixes versés en 2022	13 051 217,29 €
Rémunérations variables totales versées en 2022	37 578 333,26 €
Rémunérations totales versées en 2022	50 629 550,55 €
> dont preneurs de risque	37 123 257,99 €
> dont non-preneurs de risque	13 506 292,56 €

Figure ci-après le tableau des rémunérations 2022 de Carmignac Gestion Luxembourg, société de gestion agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg, à qui la gestion de portefeuille est déléguée pour le FCP.

Année 2022	
Nombre de collaborateurs	151
Salaires fixes versés en 2022	12 853 143,93 €
Rémunérations variables totales versées en 2022	38 521 950,07 €
Rémunérations totales versées en 2022	51 375 094,00 €
> dont preneurs de risque	40 339 811,05 €
> dont non-preneurs de risque	11 035 282,95 €

Changements substantiels intervenus au cours de l'année

En date du 1^{er} janvier 2022, le portefeuille a connu les modifications suivantes :

- Possibilité pour le fonds d'investir jusqu'à 10% de son actif net en titres non cotés.
- SFDR 9 : Passage du fonds en « Produit financier ayant un objectif d'investissement durable » (Article 9 du Règlement SFDR).
- Alignement de la méthode de calcul de la commission de surperformance avec les orientations de l'ESMA.

En date du 1^{er} octobre 2022, suite à la fusion intra-groupe, BNP, S.A. devient le dépositaire du portefeuille.

BILAN DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT

ACTIF EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,0
DÉPÔTS	0,00	0,0
INSTRUMENTS FINANCIERS	2 869 483 491,91	3 898 949 892,0
Actions et valeurs assimilées	2 869 483 491,91	3 687 569 325,3
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 869 483 491,91	3 687 569 325,3
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,0
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,0
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,0
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,0
Titres de créances	0,00	0,0
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,0
Titres de créances négociables	0,00	0,0
Autres titres de créances	0,00	0,0
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,0
Organismes de placement collectif	0,00	211 380 566,
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	211 380 566,
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,
Autres organismes non européens	0,00	0,
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,
Titres empruntés	0,00	0,
Titres donnés en pension	0,00	0,0
Autres opérations temporaires	0,00	0,0
Instruments financiers à terme	0,00	0,0
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,0
Autres opérations	0,00	0,0
Autres instruments financiers	0,00	0,0
CRÉANCES	11 944 313,66	96 168 593,
Opérations de change à terme de devises	9 585 479,88	71 854 958,
Autres	2 358 833,78	24 313 635,
COMPTES FINANCIERS	120 937 890,37	14 059 686,4
Liquidités	120 937 890,37	14 059 686,
TOTAL DE L'ACTIF	3 002 365 695,94	4 009 178 172,4

BILAN DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT

PASSIF EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 258 667 979,62	3 196 344 234,84
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	14 396 066,24	9 393 193,03
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-271 893 233,59	734 783 653,54
Résultat de l'exercice (a,b)	-24 664 082,23	-46 642 663,59
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	2 976 506 730,04	3 893 878 417,82
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	25 734 084,63	104 132 035,77
Opérations de change à terme de devises	9 569 808,14	71 364 002,82
Autres	16 164 276,49	32 768 032,95
COMPTES FINANCIERS	124 881,27	11 167 718,83
Concours bancaires courants	124 881,27	11 167 718,83
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	3 002 365 695,94	4 009 178 172,42

⁽a) Y compris comptes de régularisation

⁽b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS BILAN DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	613 954,16	24 116,20
Produits sur actions et valeurs assimilées	27 877 854,52	17 396 467,19
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	100,42	2 920,37
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	28 491 909,10	17 423 503,76
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	46,80	6 914,73
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	760 247,27	413 044,18
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	760 294,07	419 958,91
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	27 731 615,03	17 003 544,85
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) (*)	53 035 394,44	65 160 240,20
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-25 303 779,41	-48 156 695,35
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	639 697,18	1 514 031,76
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-24 664 082,23	-46 642 663,59

^(*) Les frais de recherche sont compris dans le poste "Frais de gestion et dotations aux amortissements".

ANNEXES COMPTABLE DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

DEPOTS:

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres:

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan:

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011269182 - Part A EUR Y dis : Taux de frais maximum de 1,50% TTC FR0011269190 - Part A CHF Acc Hdg : Taux de frais maximum de 1,50% TTC FR0010312660 - Part E EUR Acc : Taux de frais maximum de 2,25% TTC FR0010148981 - Part A EUR Acc : Taux de frais maximum de 1,50% TTC

Commission de surperformance

Les frais de gestion variables sont calculés selon la méthode suivante :

La commission de surperformance se fonde sur la comparaison sur l'exercice, entre la performance de chaque part du fonds (sauf pour les parts non hedgées) et l'indicateur de référence du fonds (le MSCI AC WORLD NR (USD), calculé en dollars par MSCI, dividendes net réinvestis, puis converti en euros). Concernant les parts non hedgées, la commission de surperformance est calculée sur la base de la performance de la part, comparée à la performance de l'indicateur de référence converti dans la devise de la part.

Dès lors que la performance depuis le début de l'exercice dépasse la performance de l'indicateur de référence et si aucune sous-performance passée ne doit encore être compensée, une provision quotidienne de 20% maximum de cette surperformance est constituée. En cas de sous-performance, par rapport à l'indicateur de référence, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20% maximum de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Pour les parts A et E, le taux effectif de la commission de surperformance est de 20%. Toute sous-performance de la part par rapport à l'Indicateur de référence au cours de la période de référence de 5 ans ou depuis le lancement de la part (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de surperformance ne devienne exigible. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance. La performance du fonds est représentée par la valeur de ses actifs bruts, nette de tous frais, avant provision de la commission de surperformance et en tenant compte des souscriptions et des rachats. La commission de surperformance pourrait également être due si la part a surperformé l'indice de référence mais a affiché une performance négative.

Si le fonds est éligible à la provision d'une commission de surperformance, alors :

- En cas de souscriptions, un mécanisme de neutralisation de l'« effet volume » de ces parts souscrites dans le calcul de la commission de surperformance est appliqué. Il consiste à retirer systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de surperformance effectivement provisionnée induite par ces nouvelles parts souscrites ;
- En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées est acquise à la société de gestion selon le principe de « cristallisation ».

La totalité de la commission de surperformance est perçue par la société de gestion à la date de clôture de l'exercice.

Les frais de recherche sont provisionnés à chaque VL sur la base d'un budget annuel de 2 648 621 €.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part A CHF Acc Hdg	Capitalisation	Capitalisation
Part A EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part A EUR Y dis	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion
Part E EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation

EVOLUTION DE L'ACTIF NET DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	3 893 878 417,82	3 966 647 857,55
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	340 837 882,54	411 005 324,79
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-558 641 868,59	-644 661 582,14
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	322 877 134,55	1 053 926 024,90
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-757 947 544,91	-257 504 393,86
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	2 006 040,13	37 829 790,21
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-6 019 156,09	-7 634 741,85
Frais de transactions	-35 886 494,18	-40 473 753,44
Différences de change	142 215 063,21	178 830 173,23
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-341 498 803,80	-754 912 433,16
Différence d'estimation exercice N	140 176 743,38	481 675 547,18
Différence d'estimation exercice N-1	-481 675 547,18	-1 236 587 980,34
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	-1 017 153,06
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	-1 017 153,06
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-10 161,23	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-25 303 779,41	-48 156 695,35
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	2 976 506 730,04	3 893 878 417,82

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT

	Montant	%	
ACTIF			
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00	
TITRES DE CRÉANCES			
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00	
PASSIF			
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS			
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00	
HORS-BILAN			
OPÉRATIONS DE COUVERTURE			
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00	
AUTRES OPÉRATIONS			
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00	

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 937 890,37	4,06
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 881,27	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT^(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	120 937 890,37	4,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	124 881,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

^(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT

	Devise 1 USD				Devise 3 DKK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 841 854 805,94	61,88	158 318 059,86	5,32	133 778 623,20	4,49	116 758 817,45	3,92
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	812 483,23	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	9 993 358,83	0,34
Comptes financiers	68 279,81	0,00	15 075,63	0,00	0,00	0,00	202 038,29	0,01
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	3 089 050,05	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	2 441 490,62	0,08
Comptes financiers	105 346,96	0,00	0,14	0,00	0,07	0,00	19 534,10	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	9 585 479,88
	Souscriptions à recevoir	1 138 471,60
	Coupons et dividendes en espèces	1 220 362,18
TOTAL DES CRÉANCES		11 944 313,66
DETTES		
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	9 569 808,14
	Achats à règlement différé	12 938 252,51
	Rachats à payer	1 106 038,75
	Frais de gestion fixe	1 058 366,50
	Autres dettes	1 061 618,73
TOTAL DES DETTES		25 734 084,63
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-13 789 770,97

NOMBRE DE TITRE EMIS OU RACHETES DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT

	En parts	En montant
Part A CHF Acc Hdg		
Parts souscrites durant l'exercice	2 721,034	456 025,38
Parts rachetées durant l'exercice	-10 704,982	-1 806 512,55
Solde net des souscriptions/rachats	-7 983,948	-1 350 487,17
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	57 936,418	
Part A EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	210 904,524	325 806 194,93
Parts rachetées durant l'exercice	-332 193,424	-518 223 100,78
Solde net des souscriptions/rachats	-121 288,900	-192 416 905,85
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 814 011,454	
Part A EUR Y dis		
Parts souscrites durant l'exercice	13 354,955	2 403 848,47
Parts rachetées durant l'exercice	-13 050,605	-2 346 326,05
Solde net des souscriptions/rachats	304,350	57 522,42
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	128 144,973	
Part E EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	55 095,794	12 171 813,76
Parts rachetées durant l'exercice	-165 074,915	-36 265 929,21
Solde net des souscriptions/rachats	-109 979,121	-24 094 115,45
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 386 770,070	

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT

	En montant
Part A CHF Acc Hdg	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part A EUR Acc	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part A EUR Y dis	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part E EUR Acc	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT

	30/12/2022
Part A CHF Acc Hdg	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	154 561,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part A EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	42 855 350,79
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part A EUR Y dis	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	339 207,63
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

FRAIS DE GESTION DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT(*)

	30/12/2022
Part E EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	7 037 653,46
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,25
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

^(*) Le fonds a pris en charge des honoraires juridiques dans le cadre d'une procédure de récupération de retenues à la source. Ces honoraires représentent 24 000 € au titre de l'exercice. Ils ne sont pas compris dans les frais de gestion présentés dans cette annexe.

ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT

Garanties reçues par l'OPC

Néant.

Autres engagements reçus et/ou donnés

Néant.

VALEURS BOURSIERES DES TITRES FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT

	30/12/2022
es pris en pension livrée	0,00
es empruntés	0,00

VALEURS BOURSIERES DES TITRES CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT

	30/12/2022	
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00	

INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AU RESULTAT DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-24 664 082,23	-46 642 663,59
Total	-24 664 082,23	-46 642 663,59

	30/12/2022	31/12/2021
Part A CHF Acc Hdg		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-70 870,89	-136 877,21
Total	-70 870,89	-136 877,21

	30/12/2022	31/12/2021
Part A EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-20 007 423,54	-38 974 079,82
Total	-20 007 423,54	-38 974 079,82

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AU RESULTAT DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT

	30/12/2022	31/12/2021
Part A EUR Y dis		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-162 625,90	-298 542,34
Total	-162 625,90	-298 542,34

	30/12/2022	31/12/2021
Part E EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-4 423 161,90	-7 233 164,22
Total	-4 423 161,90	-7 233 164,22

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	14 396 066,24	9 393 193,03
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-271 893 233,59	734 783 653,54
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-257 497 167,35	744 176 846,57

	30/12/2022	31/12/2021
Part A CHF Acc Hdg		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-388 876,70	2 785 131,98
Total	-388 876,70	2 785 131,98

	30/12/2022	31/12/2021
Part A EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-243 242 430,63	654 855 845,61
Total	-243 242 430,63	654 855 845,61

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT

	30/12/2022	31/12/2021
Part A EUR Y dis		
Affectation		
Distribution	271 667,34	10 227,25
Plus et moins-values nettes non distribuées	12 147 315,08	14 361 875,09
Capitalisation	0,00	0,00
Total	12 418 982,42	14 372 102,34
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	128 144,973	127 840,623
Distribution unitaire	2,12	0,08

	30/12/2022	31/12/2021
Part E EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-26 284 842,44	72 163 766,64
Total	-26 284 842,44	72 163 766,64

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	3 138 542 819,03	3 287 704 950,47	3 966 647 857,55	3 893 878 417,82	2 976 506 730,04
Part A CHF Acc Hdg en CHF					
Actif net en CHF	7 877 351,73	7 777 099,14	11 371 631,40	13 116 302,32	9 370 785,06
Nombre de titres	67 839,313	53 918,072	59 224,996	65 920,366	57 936,418
Valeur liquidative unitaire en CHF	116,11	144,23	192,00	198,97	161,74
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	13,52	14,10	22,19	42,24	-6,71
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	-0,99	-2,57	-4,81	-2,07	-1,22
Part A EUR Acc en EUR					
Actif net	2 783 412 755,18	2 936 067 777,50	3 539 656 443,73	3 473 732 343,60	2 659 197 480,52
Nombre de titres	2 688 203,945	2 273 068,238	2 050 369,083	1 935 300,354	1 814 011,454
Valeur liquidative unitaire	1 035,41	1 291,67	1 726,35	1 794,93	1 465,92
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	101,01	95,00	220,40	338,37	-134,09
Capitalisation unitaire sur résultat	-10,40	-25,86	-46,78	-20,13	-11,02
Part A EUR Y dis en EUR					
Actif net	18 252 878,04	17 935 250,73	22 894 439,68	26 410 567,28	21 611 260,03
Nombre de titres	152 788,504	120 599,906	115 213,595	127 840,623	128 144,973
Valeur liquidative unitaire	119,46	148,71	198,71	206,58	168,64
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,31	0,05	0,00	0,08	2,12
+/- values nettes unitaire non distribuées	37,20	48,10	73,47	112,34	94,79
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,18	-2,97	-5,37	-2,33	-1,26

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Part E EUR Acc en EUR					
Actif net	329 886 901,20	326 547 277,22	393 582 775,63	381 076 816,29	286 208 106,40
Nombre de titres	2 198 811,225	1 757 092,500	1 595 280,075	1 496 749,191	1 386 770,070
Valeur liquidative unitaire	150,02	185,84	246,71	254,60	206,38
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	14,72	13,73	31,57	48,21	-18,95
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,81	-4,96	-8,06	-4,83	-3,18

INVENTAIRE DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT AU 30 DÉCEMBRE 2022

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	175 145	10 753 903,00	0,36
PUMA SE	EUR	973 268	55 184 295,60	1,85
TOTAL ALLEMAGNE			65 938 198,60	2,21
BELGIQUE				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	716 491	40 316 948,57	1,35
TOTAL BELGIQUE			40 316 948,57	1,35
CANADA				
ORYX PETROLEUM CORP LTD	CAD	7 791 333	1 023 722,05	0,03
TOTAL CANADA			1 023 722,05	0,03
CHINE				
DIDI GLOBAL INC	USD	3 399 383	10 128 871,34	0,34
TOTAL CHINE			10 128 871,34	0,34
DANEMARK				
NOVO NORDISK AS	DKK	796 832	100 508 766,41	3,37
ORSTED	DKK	391 905	33 269 856,79	1,12
TOTAL DANEMARK			133 778 623,20	4,49
ETATS-UNIS				
ADVANCED MICRO DEVICES INC	USD	856 964	52 008 019,00	1,75
ALPHABET- A	USD	324 416	26 819 605,23	0,90
AMAZON.COM INC	USD	359 159	28 268 312,02	0,95
BIOMARIN PHARMACEUTICAL INC.	USD	321 554	31 180 720,04	1,04
BLOCK INC	USD	537 256	31 633 794,37	1,06
BOOKING HOLDINGS INC	USD	17 130	32 346 447,79	1,09
CENTENE CORP	USD	645 027	49 565 391,68	1,67
COLGATE PALMOLIVE	USD	410 958	30 339 077,84	1,02
CONSTELLATION BRANDS INC	USD	149 412	32 444 348,56	1,09
COSTCO WHOLESALE CORP	USD	34 134	14 600 300,77	0,49
DANAHER CORP	USD	262 476	65 276 533,07	2,19
DEERE & CO	USD	38 498	15 466 294,20	0,52
EATON CORPORATION PUBLIC LIMITED COMPANY	USD	99 316	14 605 430,97	0,49
ELEVANCE HEALTH INC	USD	192 549	92 548 007,06	3,11
ELI LILLY & CO	USD	232 903	79 836 245,98	2,69
EMERSON ELECTRIC	USD	175 072	15 757 710,30	0,53
HOME DEPOT INC COM USD0.05	USD	91 686	27 135 104,20	0,91
HUMANA INC	USD	108 600	52 118 841,88	1,75
INGERSOLL RAND INC	USD	285 211	13 963 246,43	0,47
INTERCONTINENTALEXCHANGE GROUP	USD	693 629	66 675 473,52	2,24
MARVELL TECHNOLOGY INC	USD	1 318 480	45 759 193,44	1,53

INVENTAIRE DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT AU 30 DÉCEMBRE 2022

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MASTERCARD INC	USD	98 574	32 117 251,83	1,08
MERCADOLIBRE	USD	32 600	25 849 073,79	0,87
MICROSOFT CORP	USD	416 298	93 545 641,94	3,14
ORACLE CORP COM	USD	1 710 846	131 032 609,08	4,40
O REILLY AUTOMOTIVE	USD	57 822	45 728 276,09	1,54
PALO ALTO NETWORKS INC	USD	313 393	40 975 272,17	1,38
SCHLUMBERGER LTD	USD	1 729 542	86 635 104,54	2,91
SERVICENOW INC	USD	15 219	5 536 735,66	0,19
SP GLOBAL	USD	281 577	88 368 611,27	2,97
STRYKER CORP	USD	429 897	98 482 565,03	3,31
SUNRUN INC	USD	970 014	21 831 563,63	0,73
TMOBILE US INC	USD	356 621	46 780 922,93	1,57
TRADEWEB MARKETS INC-CLASS A	USD	655 528	39 881 408,33	1,34
UBER TECHNOLOGIES INC	USD	1 597 672	37 020 781,04	1,25
TOTAL ETATS-UNIS			1 612 133 915,68	54,16
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	45 083	5 968 989,20	0,20
ESSILORLUXOTTICA	EUR	388 938	65 808 309,60	2,21
HERMES INTERNATIONAL	EUR	86 969	125 670 205,00	4,22
L'OREAL	EUR	93 975	31 350 060,00	1,05
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	44 544	30 285 465,60	1,02
SAFRAN SA	EUR	401 209	46 909 356,28	1,58
TOTALENERGIES SE	EUR	902 667	52 941 419,55	1,78
TOTAL FRANCE			358 933 805,23	12,06
ILES CAIMANS				
ALIBABA GROUP HOLDING LTD ADR	USD	1 023 223	84 456 045,04	2,84
ANTA SPORTS PRODUCTS LIMITED	HKD	1 930 518	23 708 949,31	0,80
JD.COM INC-ADR	USD	1 344 081	70 689 404,10	2,37
KE HOLDINGS INC	USD	2 292 070	29 981 070,23	1,01
TOTAL ILES CAIMANS			208 835 468,68	7,02
IRLANDE				
RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	1 339 421	16 354 330,41	0,55
TOTAL IRLANDE			16 354 330,41	0,55
JAPON				
DENTSU GROUP INC	JPY	875 607	25 773 574,99	0,86
TOTAL JAPON			25 773 574,99	0,86
JERSEY				
FERGUSON PLC	USD	193 378	23 006 047,94	0,78
GLENCORE XSTRATA	GBP	5 890 483	36 674 024,33	1,23
TOTAL JERSEY			59 680 072,27	2,01

INVENTAIRE DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT AU 30 DÉCEMBRE 2022

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	900 087	99 927 658,74	3,36
NXP SEMICONDUCTO	USD	77 391	11 459 451,61	0,38
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	1 657 141	37 302 243,91	1,25
TOTAL PAYS-BAS			148 689 354,26	4,99
ROYAUME-UNI				
ASTRAZENECA PLC	GBP	487 464	61 632 810,96	2,07
DIAGEO	GBP	1 458 766	60 011 224,57	2,02
TOTAL ROYAUME-UNI			121 644 035,53	4,09
SUISSE				
NESTLE NOM.	CHF	470 965	51 100 501,39	1,72
TOTAL SUISSE			51 100 501,39	1,72
TAIWAN				
TAIWAN SEMICONDUCTOR	TWD	1 108 194	15 152 069,71	0,51
TOTAL TAIWAN			15 152 069,71	0,51
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 869 483 491,91	96,40
TOTAL Actions et valeurs assimilées			2 869 483 491,91	96,40
Créances			11 944 313,66	0,41
Dettes			-25 734 084,63	-0,87
Comptes financiers			120 813 009,10	4,06
Actif net			2 976 506 730,04	100,00

Part A EUR Y dis	EUR	128 144,973	168,64
Part A EUR Acc	EUR	1 814 011,454	1 465,92
Part E EUR Acc	EUR	1 386 770,070	206,38
Part A CHF Acc Hdg	CHF	57 936,418	161,74

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part A EUR Y dis

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins- values	271 667,34	EUR	2,12	EUR
TOTAL	271 667,34	EUR	2,12	EUR

ANNEXE V

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénominaton du Produit: CARMIGNAC INVESTISSEMENT Identifiant d'entité juridique: 96950039YSR2SSH77885

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ? Oui Non Il a réalisé des investissements Il promouvait des caractéristiques durables ayant un objectif environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement environnemental: 5 % durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables dans des activités économiques qui sont ayant un objectif environnemental dans considérées comme durables des activités économiques qui sont sur le plan environnemental considérées comme durables sur le plan au titre de la taxonomie de environnemental au titre de la taxonomie I'UE dans des activités ayant un objectif environnemental dans économiques qui ne sont pas des activités économiques qui ne sont considérées comme durables pas considérées comme durables sur le sur le plan environnemental plan environnemental au titre de la au titre de la taxonomie de taxonomie de l'UE l'UF ayant un objectif social Il a réalisé investissements durables Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables ayant un objectif social: 15 %

Au cours de la période 2022, la proportion minimale d'investissements durables était de 50% et restera 50% de l'actif net sur la période 2023. Les niveaux minimums d'investissements durables à objectifs environnementaux et sociaux (tels que décrits ci-dessus) seront respectivement de 5% et 15% des actifs nets du fonds, une limite qui sera appliquée à partir du 1er janvier 2023. L'objectif carbone restera 30% inférieur à celui de l'indice de référence.



Par investissement

une activité économique qui contribue à un objectif

durable, on entend un investissement dans

environnemental ou social, pour autant

préjudice important à aucun de ces objectifs

qu'il ne cause de

et que les sociétés

bénéficiaires des

investissements

appliquent des

gouvernance.

pratiques de bonne

La **taxonomie de l'UE** est un système de

classification institué

par le règlement (UE)

2020/852, qui dresse

économiques durables

environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités

économiques durables

sur le plan social. Les

environnemental ne

nécessairement alignés sur la taxonomie.

investissements durables ayant un

objectif

sont pas

une liste d'activités

sur le plan

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du fonds consiste à investir au moins 50% de son actif net dans des sociétés dont au moins 50% des revenus proviennent de biens et services liés à des activités commerciales qui s'alignent positivement sur au moins l'un des 9 objectifs de développement durable (« ODD ») des Nations unies, sur un total de 17, sélectionnés pour ce fonds : (1) Pas de pauvreté, (2) faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre & assainissement, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables. Pour de plus amples informations sur ces objectifs de développement durables des Nations unies, veuillez consulter https://sdgs.un.org/goals.

Une entreprise est considérée comme « alignée » lorsque 50% ou plus de ses revenus proviennent d'activités qui sont réputées contribuer à l'un des neuf ODD susmentionnés. Ces seuils de 50% représentent une intentionnalité significative de l'entreprise au regard de l'activité contributrice et de ses projets de croissance.

Afin de déterminer quelles entreprises sont alignées, la société de gestion a identifié un système de classification des entreprises robuste, et a cartographié 1700 activités commerciales différentes. En outre, la société de gestion utilise le « SDG Compass », une ressource créée par le GRI (« Global Reporting Initiative »), le Pacte mondial des Nations unies et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, afin d'identifier les activités commerciales qui contribuent à chaque ODD. De plus, Carmignac a créé des « thèmes investissables » en fonction des activités commerciales. Sur la base de ces thèmes, la société de gestion filtre chaque activité commerciale dans le système de classification, en alignant les activités commerciales appropriées sur les « thèmes investissables » de Carmignac et en utilisant les cibles ODD pour vérifier leur adéquation. Une fois le seuil de 50% de revenus ou d'investissements atteint pour un émetteur donné, le poids total de la participation est considéré comme aligné.

Au regard du règlement Taxonomie (UE) 2020/852, le fonds contribue, par ses investissements, aux objectifs environnementaux suivants : atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique. Le fonds n'a pas pour objectif une réduction de son empreinte carbone alignée sur l'Accord de Paris mais vise à atteindre une intensité carbone (tCO2/mUSD de revenus convertis en euros ; agrégé au niveau du portefeuille (Scopes 1 et 2 du GHG Protocol)) inférieure de 30% à celle de son indicateur de référence, MSCI AC World NR (USD) (dividendes nets réinvestis), converti en EUR.

Aucun manguement à la réalisation de l'objectif durable n'a été identifié au cours de l'année.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Ce fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants de son approche à quatre piliers pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut :

- 5) Taux de couverture de l'analyse ESG: L'intégration ESG, au travers de la notation ESG effectuée via la plateforme ESG propriétaire « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) de Carmignac est appliquée à au moins 90% des titres. Au 30 décembre 2022, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 100% des titres (hors liquidités et produits dérivés).
- 6) Réduction de l'univers d'investissement (minimum 20% de la part actions du portefeuille) : un filtrage négatif et des exclusions d'activités et de pratiques non durables, reflétées faibles scores ESG de START, MSCI et ISS (« Institutional Shareholder Services ») ESG, sont effectués sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques préjudiciables à la société et à l'environnement, (b) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (c) armes controversées, (d) production de charbon thermique, (e) producteurs d'énergie n'ayant pas mis en place d'objectif d'alignement à l'Accord de Paris, (f) entreprises impliquées dans la production de tabac, (g) entreprises impliquées dans le divertissement pour adultes. Au 30 décembre 2022, la part actions a été réduite de 21.17% par rapport à son univers d'investissement de départ.
- 7) Alignement avec les objectifs de développement durable : au minimum 50% de l'actif net du fonds (c'est-à-dire à l'exclusion des liquidités, des produits dérivés utilisés à des fins de couverture) a été investi en actions de sociétés dont au moins 50% des revenus proviennent de biens et services liés à des activités commerciales qui s'alignent positivement sur au moins

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

l'un des 9 objectifs de développement durable des Nations unies sur 17. Pour de plus amples informations sur ces objectifs de développement durables des Nations unies, veuillez consulter https://sdgs.un.org/goals. Au 30 décembre 2022, 66.8% de l'actif net du fonds était investi en actions de sociétés alignées positivement à l'un des 9 ODD décrits ci-dessus.

8) Responsabilité actionnariale: les engagements environnementaux et sociaux des entreprises conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants: (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote, et (d) participation aux assemblées d'actionnaires (ou de détenteur d'obligations). En 2022, Carmignac s'est engagé auprès de 81 sociétés, et 19 sociétés au niveau du fonds Carmignac Investissement. Nous avons exercé nos droits d'actionnaires pour près de 100 % des assemblées où nous détenions des actions (98 %).

Le fonds vise également à atteindre des émissions carbone inférieures de 30% à celles de son indicateur de référence MSCI AC World NR (USD) (dividendes nets réinvestis), converti en EUR), mesurées par l'intensité carbone (tCO2/mUSD de recettes converties en euros ; agrégées au niveau du portefeuille ; (Scopes 1 et 2 du GHG Protocol)). Au 30 décembre 2022, les émissions carbones du fonds Carmignac Investissement étaient 72.3% inférieures à celles de son indice de référence.

En outre, concernant le suivi des principales incidences négatives (principal adverse impacts- « PAI »), et conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288, le fonds suit 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs: émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales de leur intensité de GES.

Veuillez trouver ci-dessous les performances des indicateurs concernant les principales incidences négatives pour l'année 2022, basé sur la moyenne des données à fin de trimestre, pour les portions actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 emissions GES	45522,5	99%
Scope 2 GES	Scope 2 emissions GES	21020	99%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	1306192,5	99%
Total GES	Total émissions GES	1372737,5	99%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	457,0275	99%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	754,59	99%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	7%	99%

mondial des Nations unies et des principes directeurs de	impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de	0%	99%
Violations des principes du Pacte	Part des investissements dans des entreprises qui ont été		
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d'euros de revenus	565,7475	99%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	54,665	99%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	69,195	99%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	0%	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	0,01	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	4,52	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0,0275	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	N/A	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement)	N/A	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	1,32	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	0,1575	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	0,8125	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	N/A	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	0,15	99%
Part de la production d'énergie non-renouvelable	Part de la production d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	22%	99%
Part de la consommation d'énergie non-renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	70%	99%

l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	l'OCDE pour les entreprises multinationales		
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	45%	99%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	85%	99%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres su conseil d'administration dans les entreprises	32%	99%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0%	99%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	101,4	99%

...et par rapport aux périodes précédentes ? Non applicable.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

L'ensemble des investissements du fonds (pas seulement les investissements durables) sont examinés pour leur conformité aux normes mondiales sur la protection de l'environnement, des droits de l'homme, des normes du travail et de la lutte contre la corruption, par le biais d'un filtrage des controverses. Plus précisément, les investissements sont soumis à un examen des garanties minimales pour s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En outre, le fonds veille à ce que ces activités ne nuisent pas de manière significative à l'objectif environnemental et social.

L'engagement en matière de comportements controversés vise à éliminer la violation par une entreprise des Principes directeurs de l'UNGC et/ou de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et à mettre en place des systèmes de gestion appropriés pour empêcher qu'une telle violation ne se reproduise. Si l'engagement n'aboutit pas, l'entreprise est considérée comme exclue. Les cas d'engagement renforcé sont sélectionnés trimestriellement en fonction de la nécessité d'un suivi. L'accent mis sur l'engagement peut différer entre les différentes expositions d'investissement.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'hommes et à la lutte contre la corruption et les actes de

corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs concernant les incidences négatives sont suivis sur une base trimestrielle. Les incidences négatives sont identifiées selon leur degré de gravité. Après discussion avec l'équipe d'investissement concernée, un plan d'action est établi comprenant un calendrier d'exécution.

Le dialogue avec l'entreprise est généralement le plan d'action privilégié pour influencer l'atténuation des incidences négatives par l'entreprise concernée, auquel cas l'engagement de l'entreprise est inclus dans le plan d'engagement trimestriel de Carmignac, conformément à la politique d'engagement de Carmignac. Un désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de cette politique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La société de gestion applique un processus de filtrage des controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous les investissements dans le fonds.

La société de gestion agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettant aux entreprises multinationales d'évaluer les normes qui leurs sont applicables, y compris, sans que cela soit limitatif, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques standard liées au climat.

Le fonds applique un processus de filtrage des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes contre l'environnement, les droits de l'homme et le droit international du travail, pour citer les principales infractions, sont exclues. Ce processus de filtrage fonde l'identification des controverses sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et est communément appelé « filtrage normatif », intégrant un filtrage restrictif contrôlé et mesuré via le système ESG propriétaire de Carmignac « START ».

Une notation et une recherche de controverse d'entreprise sont appliquées en utilisant des données extraites d'ISS ESG comme base de données de recherche.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La société de gestion s'est engagée à appliquer les normes techniques de réglementation (dits « RTS ») visées à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 qui qualifient 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales de leur intensité de GES.

Dans le cadre de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données tiers Impact Cubed nous permet de suivre l'impact de nos fonds pour chaque indicateur PAI.

L'identification d'entreprises sous-performant l'indice en termes de PAI nous permet d'établir un dialogue afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact. Nous avons identifié que Total Energies était l'un des principaux contributeurs à la sous-performance de Carmignac Investissement pour l'indicateur de performance des déchets dangereux. En 2022, nous nous sommes engagés auprès de Total Energies SA, suite à notre vote contre le plan de développement durable et de transition climatique de la société lors de l'AG 2022. Nous avons contacté l'entreprise en juin pour lui faire part de notre point de vue et des domaines d'amélioration identifiés. Ceux-ci comprenaient

- 1) une manière plus claire d'indiquer leurs objectifs de réduction des émissions de CO2 pour les champs d'application 1 et 2
- 2) une révision de leurs prévisions d'allocation de CAPEX en faveur des énergies renouvelables et de l'énergie verte à moyen terme.

Cet engagement a également été l'occasion d'aborder les controverses environnementales et sociales dans lesquelles l'entreprise est impliquée. Compte tenu des engagements pris par l'entreprise en matière de respect des communautés et de la biodiversité, nous avons demandé plus de clarté sur la manière dont l'entreprise entend exercer une surveillance suffisante et s'assurer qu'elle agit conformément à ses engagements sur le long terme, tout en informant les investisseurs du respect de ces engagements. Nous assurerons le suivi de ce PAI spécifique auprès de Total Energies et veillerons à ce que des mesures appropriées soient mises en œuvre.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Veuillez trouver ci-dessous les 15 principaux investissements de 2022 basés sur la moyenne des données à fin de mois :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
HERMES INTERNATIONAL	Consommation discrétionnaire	3.54%	France
MICROSOFT CORP	Technologie de l'Information	3.24%	USA
SCHLUMBERGER	Energie	3.07%	USA
AMAZON.COM INC	Consommation discrétionnaire	2.69%	USA
JD.COM INC	Consommation discrétionnaire	2.68%	Chine
NOVO NORDISK AS	Santé	2.61%	Danemark
ELI LILLY & CO.	Santé	2.56%	USA
T-MOBILE US INC	Télécommunication	2.45%	USA
DANAHER CORP	Santé	2.24%	USA
INTERCONTINENTAL EXCHANGE	Finance	2.22%	USA
PALO ALTO NETWORKS INC	Technologie de l'Information	2.18%	USA
UBER TECHNOLOGIES INC	Industrie	2.12%	USA
ESSILOR INTL	Consommation discrétionnaire	2.09%	France
AIRBUS GROUP	Industrie	1.99%	France
ORACLE	Technologie de l'Information	1.90%	USA

Quelle était la proportion d'investissement liés à la durabilité ?

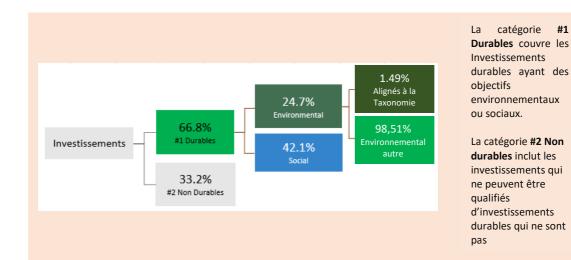
Au 30 décembre 2022, 66.8% de l'actif net du fonds était investi dans des entreprises durables selon la définition décrite précédemment.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Le fonds effectue des investissements durables en ce qu'il investit au moins 50% de son actif net en actions de sociétés dont au moins 50% des revenus proviennent de biens et services liés à des activités commerciales qui s'alignent positivement sur au moins l'un des 9 objectifs de développement durable (« ODD ») des Nations unies, sur un total de 17. En dehors de ce minimum d'investissements durables de 50% de l'actif net, le fonds pourra cibler des entreprises dont moins de 50% des revenus sont alignés sur les ODD des Nations unies, voire dont aucun revenu ne remplit ce critère. Au 30 décembre 2022, 66.8% de l'actif net du fonds ont été utilisés pour atteindre l'objectif durable du fonds.

A partir du 1^{er} janvier 2023, les niveaux minimums d'investissements durables à objectifs environnementaux et sociaux (tels que décrits dans le graphique ci-dessous) seront respectivement de 5% et 15% des actifs nets du Compartiment. Au 30 décembre 2022, ces proportion étaient respectivement de 24.7% et 42.1% de l'actif net du Fonds.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veuillez trouver ci-dessous les principaux secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés en 2022, basés sur la moyenne des données à fin de mois :

Secteurs économiques	% d'actifs
Consommation discrétionnaire	22.2%
Santé	21.3%
Technologie de l'Information	16.7%
Industrie	9.2%
Consomation non cyclique	8.5%
Finance	7.5%
Télécommunication	7.2%
Energie	4.7%
Équipements et Services liés au Pétrole et au Gaz	3.34%
Gaz et Pétrole intégrés	1.36%
Exploration et Production de Pétrole et de Gaz	0.04%
Materiaux	1.4%
Services aux collectivités	1.1%
Immobilier	0.09%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés à la taxonomie de l'UE ?

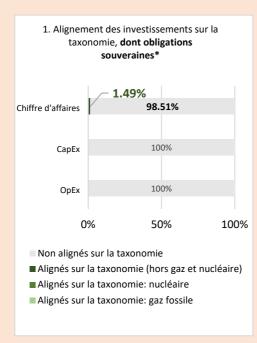
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

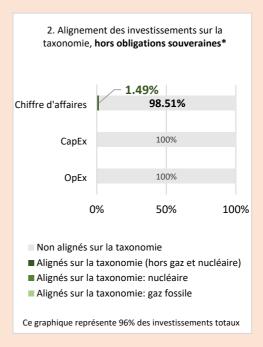
- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE2 ?

Oui :			
	Dans le gaz fossile	Dans l'énergie nucléair	e
* Non	1:		

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si ellles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable.

Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le niveau d'investissements durables ayant un objectif environnemental mais qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE est de 24.7% de l'actif net.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le niveau d'investissements durables ayant un objectif social était de 42.1% de l'actif net.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Outre les investissements durables, le fonds peut investir dans des liquidités (et instruments équivalent) à des fins de gestion de la liquidité. Le fonds peut également investir dans des instruments dérivés à des fins de couverture.

Dans la mesure où le fonds prend des positions courtes en utilisant des instruments dérivés sur sous-jacent unique, les exclusions définies à l'échelle de la société de gestion s'appliquent. Ces produits dérivés sont examinés pour s'assurer qu'ils respectent les normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes du travail et de lutte contre la corruption, par le biais d'un filtrage des controverses (approche « basée sur les normes »). Ces investissements sont soumis à un examen des garanties minimales pour s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Les actions énumérées ci-dessous ont été menées par Carmignac en 2022 afin de soutenir le processus d'investissement en respectant les caractéristiques environnementales et sociales

Pilier 1: Intégration ESG

- Ajout d'indicateurs sociaux supplémentaires (données sur la satisfaction des employés et des consommateurs) dans le processus de notation ESG exclusif de START, informant les analystes des aspects matériels qui peuvent affecter la thése d'investissement.
- Amélioration de la capacité de suivi des obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité afin de faciliter le suivi et la production de rapports futurs dans le système Global Portfolio Monitoring avec un tableau de bord des gestionnaires de portefeuille sur les positions des fonds.
- Développement des modèles de notation ESG souverains propriétaires (Impact et Global) dans l'interface START pour améliorer l'efficacité et les connaissances de l'équipe de gestion de portefeuille.
- Intégration du suivi des principaux impacts négatifs et mise en place d'une politique visant à intégrer ces informations sur les indicateurs environnementaux, sociaux et des droits de l'homme dans la logique d'investissement.
- Transparence accrue et suivi automatisé du processus de réduction de l'univers.
- Ajout dans le système ESG propriétaire de START d'une cartographie de l'alignement sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies mesurée en % des revenus pour chaque entreprise où il existe des liens entre les activités commerciales directement liées aux neuf ODD que nous avons choisis et qui sont investissables.
- Suivi hebdomadaire du pourcentage minimum d'investissements durables partagé avec les équipes d'investissement dans le cadre du suivi interne ESG.

Pilier 2: Exclusions

- Automatisation du processus de révision trimestrielle de la liste afin d'identifier les entreprises qui seraient soumises aux exclusions dures sectorielles ou controversées et au processus de réduction de l'univers, le cas échéant.

Pilier 3 : Vote et engagement

- Introduction d'une approche de "vote clé" pour donner la priorité aux entreprises identifiées pour des recommandations de vote plus ciblées et des engagements potentiels liés à la décision de vote, en particulier les votes "Say on climate".
- Développement de bulletins d'information trimestriels sur la gestion responsable afin de montrer publiquement aux clients comment nous encourageons la propriété active.
- Poursuite de notre plan trimestriel d'engagement des entreprises, dont près de 58% étaient liés à des questions thématiques environnementales, sociales ou de gouvernance.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits d'actionnaires et l'engagement avec les entreprises dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et l'équipe ESG. Nous pensons que notre engagement permet de mieux comprendre comment les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent considérablement leur profil ESG tout en assurant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'une des cinq considérations suivantes 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé, ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et détenteur d'obligations lorsque cela permet d'influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et maintient des politiques et des directives.

En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises sur des sujets spécifiques ESG au niveau de Carmignac, et auprès de 19 entreprises dans ce fonds en particulier.

Par exemple avec Amazon, suite à notre engagement avec la société en mars 2021, et étant donné que la société continue à faire l'objet de controverses concernant la gestion des externalités environnementales et sociales que leurs activités génèrent, nous avons ré-engagé le dialogue. Nous avons tenu cette réunion en avril et avons concentré notre engagement sur les sujets suivants:

- Le rôle du fondateur (Jeff Besos) au sein de l'entreprise
- La structure de gouvernance en place pour la gestion des questions environnementales, sociales et éthiques
- Le traitement des employés et la relation de l'entreprises avec les syndicats
- Leur approche des questions fiscales
- Leur performance environnementale

En outre, nous avons demandé plus de transparence sur les informations relatives à l'économie circulaire de l'entreprise, notamment sur la manière dont elle traite les retours clients, l'empreinte carbone de ces retours et les initiatives en matière de dons.

Nous avons indiqué à l'entreprise qu'elle devait améliorer sa transparence globale sur les diverses initiatives environnementales et sociales qu'elle prend pour améliorer les pratiques et son problème de réputation. Après consultation avec l'analyste sectoriel, cet engagement n'a pas déclenché de changement dans notre système de notation propriétaire START. Cependant, nous continuerons à surveiller les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) de l'entreprise et à nous engager avec eux.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?
Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



CARMIGNAC GESTION

24, place Vendôme - 75001 Paris

Tél.: (+33) 01 42 86 53 35 - Fax: (+33) 01 42 86 52 10

Société de gestion de portefeuille (agrément AMF n° GP 97-08 du 13/03/1997) SA au capital de 15 000 000 € - RCS Paris B 349 501 676

www.carmignac.com



CARMIGNAC GESTION

24, place Vendôme - 75001 Paris

Tél.: (+33) 01 42 86 53 35 - Fax: (+33) 01 42 86 52 10

Société de gestion de portefeuille (agrément AMF n° GP 97-08 du 13/03/1997) SA au capital de 15 000 000 € - RCS Paris B 349 501 676

www.carmignac.com